

HOTEL DU DEPARTEMENT

ROB

Rapport d'Orientation
Budgétaire

2020

Comme il a été rappelé lors de l'ouverture du congrès 2019 de l'Assemblée des Départements de France (ADF), les Départements continuent de jouer leur rôle d'amortisseur social en temps de crise comme celle que vient de traverser notre nation.

En parallèle, dans ce contexte tourmenté, les Départements n'ont jamais été aussi modernes et innovants. Ils demeurent le garant d'un aménagement équilibré du territoire et répondent au besoin de proximité profondément ressenti par les Français.

Face à ces ambitions, le Conseil départemental de Vaucluse s'inscrit totalement dans le cœur de ses compétences en proposant des orientations budgétaires cohérentes avec une stratégie à long terme et une gestion financière qui a déjà démontré sa pertinence et doit donc être pérennisée.

En effet, fin 2017, le Conseil départemental, en adoptant la stratégie « Vaucluse 2025-2040 » a défini sa vision du territoire à l'échéance 2040 et sa feuille de route pour y contribuer à l'échéance 2025. « Vaucluse 2025-2040 » constitue également le cadre de référence de la collectivité pour moderniser son action publique.

Aussi, tout naturellement, le Rapport d'Orientation Budgétaire, présenté ci-après, s'inscrit pleinement dans cette stratégie en en suivant les quatre grands axes :

- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse
- Soutenir la structuration de territoires de proximité
- Contribuer à une société plus inclusive et solidaire
- Refonder une gouvernance partenariale / Viser l'exemplarité de l'institution départementale

De plus, il est à souligner que les orientations stratégiques du Département sont marquées par sa volonté de s'ancrer concrètement dans des réalités portées par la révision de son Agenda 21. Avec ambition et pragmatisme, le Département présente un plan d'actions recentré sur 26 actions concernant à la fois son fonctionnement interne et ses politiques publiques pour s'inscrire également de manière plus volontariste dans les démarches globales contribuant aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixées dans l'Agenda 2030 proposé par l'ONU.

Ainsi, au-delà de l'aspect réglementaire du rapport initiant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), les pages suivantes visent ainsi, dans un effort de transparence, à présenter les orientations que pourront prendre les actions du Département dans les années à venir.

SOMMAIRE

1 – UNE GESTION RESPONSABLE DANS UN CONTEXTE COMPLEXE

Éléments financiers et budgétaires

Éléments liés aux ressources humaines

2 – DES POLITIQUES VAUCLUSIENNES TOURNÉES VERS L'AVENIR

Des politiques ambitieuses pour accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse

- Promouvoir l'attractivité territoriale
- Soutenir l'excellence agricole
- Développer une offre culturelle de qualité partout et pour tous

Des politiques cohérentes pour soutenir la structuration de territoires de proximité

- Conduire les projets de construction et de réhabilitation
- Promouvoir un Vaucluse connecté
- Garantir la qualité du réseau routier
- Favoriser le déplacement des personnes et les nouvelles mobilités
- Préserver durablement les ressources du Vaucluse
- Conforter un maillage urbain équilibré

Des politiques engagées pour contribuer à une société plus inclusive et solidaire

- Prévenir les situations de fragilité par l'action sociale et le développement social de proximité
- Moderniser les logiciels de gestion des aides sociales
- Assurer une politique de prévention et de protection de l'enfance et de la famille
- Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Renforcer la politique d'insertion, d'emploi et de citoyenneté
- Favoriser l'accès à un logement de qualité pour tous les Vauclusiens
- S'engager et investir pour un collège durable
- Permettre aux collégiens de travailler dans les meilleures conditions matérielles
- Encourager les pratiques sportives et l'éducation populaire

Des politiques responsables visant l'exemplarité de l'institution départementale

- Gérer et moderniser le patrimoine bâti du Département
- Accompagner les évolutions de nouvelles modalités de travail
- Accompagner une modernisation dématérialisée
- Optimiser la gestion juridique
- Moderniser et sécuriser les systèmes d'information
- Conforter une fonction logistique engagée
- Optimiser la gestion des risques
- Refonder une gouvernance territoriale

A large, mature olive tree with dense, silvery-green foliage dominates the upper half of the image. The tree is set against a background of other trees and a clear sky. In the foreground, there is a field of dry, golden-brown grass and some smaller green plants. A large, semi-transparent blue circle is overlaid on the center of the image, containing a large gold number '1' and the title text below it.

1

**UNE GESTION
RESPONSABLE
DANS UN CONTEXTE
COMPLEXE**

ÉLÉMENTS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

1. Des tensions internationales qui perdurent...

Depuis plusieurs années déjà, les conflits larvés ou avérés ainsi que les guerres commerciales qui en découlent, émaillent les relations internationales et entretiennent un climat d'instabilité politique aux conséquences économiques, sociales et environnementales préoccupantes.

Les tensions persistantes entre la Russie et l'Ukraine, l'hégémonie de la Corée du Nord, les heurts de ces derniers mois dans le golfe persique et plus particulièrement dans le détroit d'Ormuz, les libertés revendiquées par Hong Kong face à Pékin, les divergences sur le programme nucléaire iranien, les conditions de réalisation du Brexit, la crise politique italienne, ne sont que quelques-uns des sujets qui alimentent le climat de méfiance voire de défiance politique. Corrélativement, les guerres commerciales faites de menaces, de mesures de rétorsions et de surenchères permanentes entre différents Etats, ont contribué ces derniers mois à la baisse des échanges commerciaux et au ralentissement de l'activité mondiale qui pèsent en collatéral sur les pays émergents. Dans ce climat d'angoisse et d'attentisme, des investissements ont été

différés. Les prévisions de croissance mondiale et celles de la zone euro ont ainsi été revues à la baisse pour 2019, respectivement à 2,6 % et 1,2 %. Cet engrenage fait craindre, par conséquent, une récession mondiale d'autant que les banques centrales ne disposent plus guère d'outils permettant une politique monétaire de relance susceptible de soutenir l'activité.

Le G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Union européenne), réuni en France en août dernier, a tenté d'apporter des éléments de réponse ou de négociation sur les principaux sujets de dissensions économiques et géopolitiques. Il s'agissait avant tout de fédérer autour des enjeux majeurs du monde actuel afin d'éviter le pire.

Au-delà, et dans une oeuvre de plus longue haleine, le sommet du G7 a été également l'occasion de rappeler qu'il est urgent de repenser notre modèle économique global, partant de l'équation simple que les richesses de la planète sont limitées et qu'il convient d'en faire usage avec modération afin de préserver l'avenir des générations futures.

2. ...dans un environnement fragilisé

Indéniablement, le monde est aujourd'hui confronté au plus gros problème environnemental de l'histoire humaine. Quelle qu'en soit l'origine, le dérèglement climatique, désormais universel, aggrave la destruction en cours des écosystèmes naturels.

Sur tous les continents, le changement climatique s'accélère et produit des effets visibles ou induits incontestables. Certaines contrées sont dévastées par des ouragans toujours plus violents quand d'autres voient l'eau se raréfier et provoquer des sécheresses toujours plus prononcées, à l'origine de graves incendies ou de déficits de productions agricoles, voire de famines dans les pays les plus exposés. Ces événements climatiques ont des conséquences environnementales, sociales, humaines et économiques catastrophiques.

L'ensemble de la biosphère est impacté et sans une réelle prise de conscience et des actions concrètes, les ressources de la planète vont s'épuiser et les générations futures seront tout simplement confrontées, où qu'elles se situent, à un problème de vie décente voire de survie. Du plus humble citoyen au plus haut décideur, la préservation de la planète est l'affaire de tous.

À sa mesure, le Conseil départemental de Vaucluse, par essence tourné vers l'Humain, doit continuer à intégrer et amplifier cette notion protéiforme du développement durable, tant pour son fonctionnement interne qui doit rester exemplaire, qu'au travers de l'ensemble des politiques publiques dont il a la responsabilité et qui sont explicitées plus avant dans le présent rapport.

3. L'Europe à la recherche d'un nouveau souffle

Les Etats-Unis et la Chine ne sont pas les seuls à subir une contraction de leurs échanges.

Destinée à assurer le développement harmonieux et équilibré, la cohésion et la sauvegarde de ses Etats membres, l'Europe est confrontée aujourd'hui à sa survie en raison d'un repli de la conjoncture économique ainsi

que des mouvements de contestation nationaux qui ont pris des formes multiples et se sont exprimés dans la rue ou lors des dernières élections européennes. Un nouveau souffle, adossé à un axe fort rénové entre Paris et Berlin, doit désormais constituer une priorité au même titre que la volonté affichée de réduire la propension à

généraliser des directives parfois mal appréhendées ou rejetées par les citoyens nationaux.

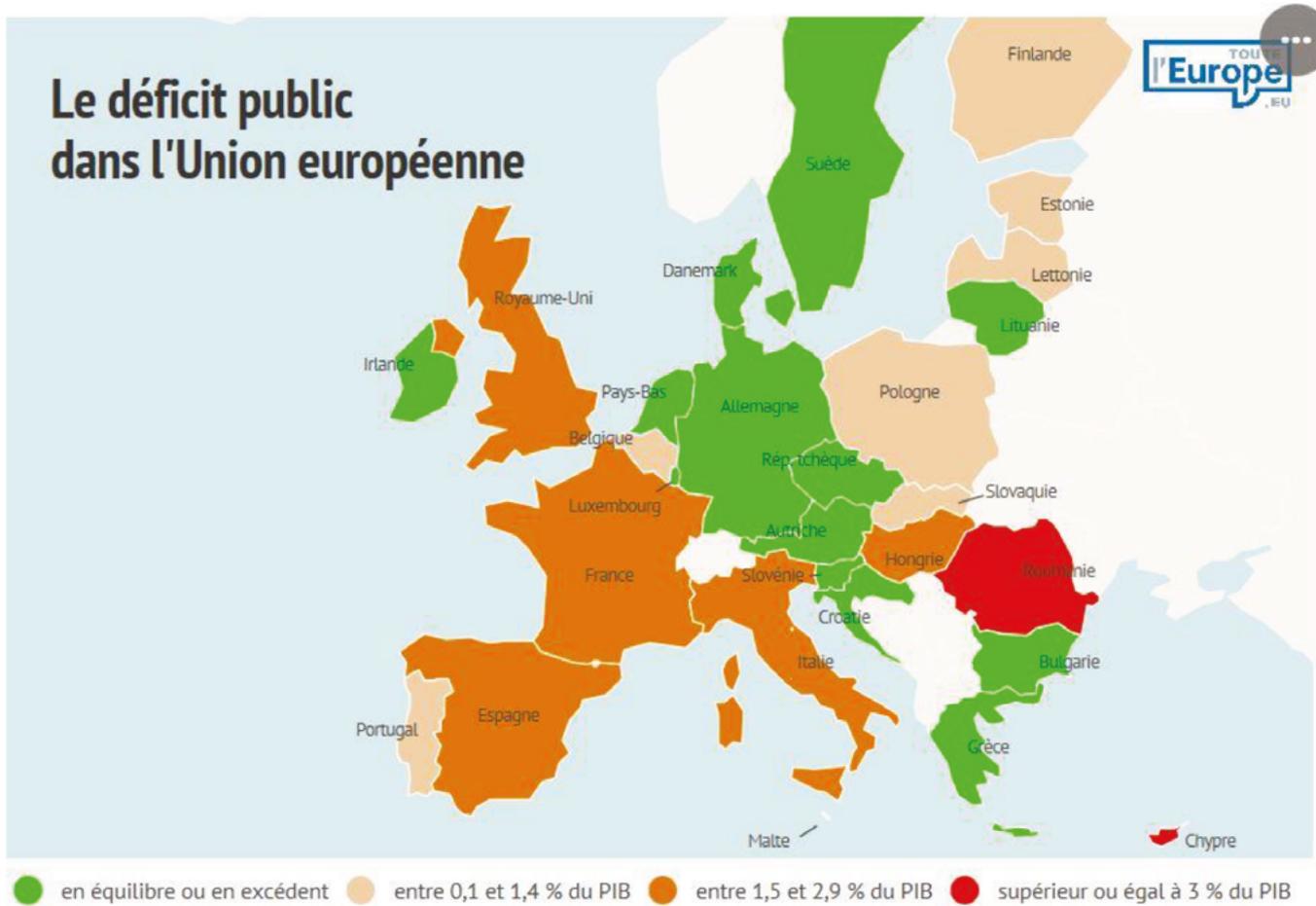
Cet exercice ambitieux sera d'autant plus complexe qu'il devra composer avec le contexte international et les mouvements migratoires consécutifs, susceptibles d'être un facteur de division au sein même de l'Union ou à l'intérieur de chaque Etat membre.

Pour réussir ce nouvel élan, la stabilité budgétaire et financière est un prérequis.

Or, le ralentissement des échanges fait entrer l'Europe dans une zone d'incertitudes qui peut durer et dégénérer en un marasme économique prolongé. Initialement prévue à 1,9 % en 2019, corrigée pendant l'été à 1,2 %, la

croissance européenne pourrait être limitée à 0,5%. Pour cette raison, il est probable, dans un esprit de solidarité, que soit demandé aux pays européens (tels l'Allemagne, l'Autriche, les Pays Bas...) qui en ont la capacité, c'est-à-dire bénéficiant de marges de manoeuvre budgétaires dans la zone euro, de favoriser les investissements afin d'amorcer une relance quitte à dégrader légèrement la situation de leurs finances publiques.

À tout le moins, le contexte actuel nécessite que l'action budgétaire et financière des pays membres soit coordonnée.



Le déficit public en 2018. Source : Eurostat (avril 2019)

L'Allemagne et la France, leaders au sein de l'Union Européenne rencontrent des difficultés décalées du fait de leur propre modèle économique.

Etat le plus puissant et moteur de la zone euro, l'Allemagne a connu un deuxième trimestre 2019 marqué par la confirmation d'un repli de l'activité dû essentiellement au conflit commercial sino-

américain. L'économie de l'Allemagne est, plus que celle de la France, dépendante de ses exportations et la déstabilisation actuelle de sa balance commerciale laisse à penser que ce pays pourrait favoriser la relance par la consommation intérieure susceptible de dégrader les finances publiques, dont les fondamentaux restent au demeurant très bons.

4. En France

4.1 Des fondamentaux qui s'améliorent

La France connaît une situation économique relativement favorable:

- la croissance, bien que révisée à la baisse pour 2019, est anticipée à hauteur de +1,2 % pour 2020.
- le taux de chômage affiche un repli continu depuis le deuxième trimestre 2015. Il s'établit, au deuxième trimestre 2019, à 8,5 % contre 3,1 % pour l'Allemagne et 7,5% pour la moyenne européenne.

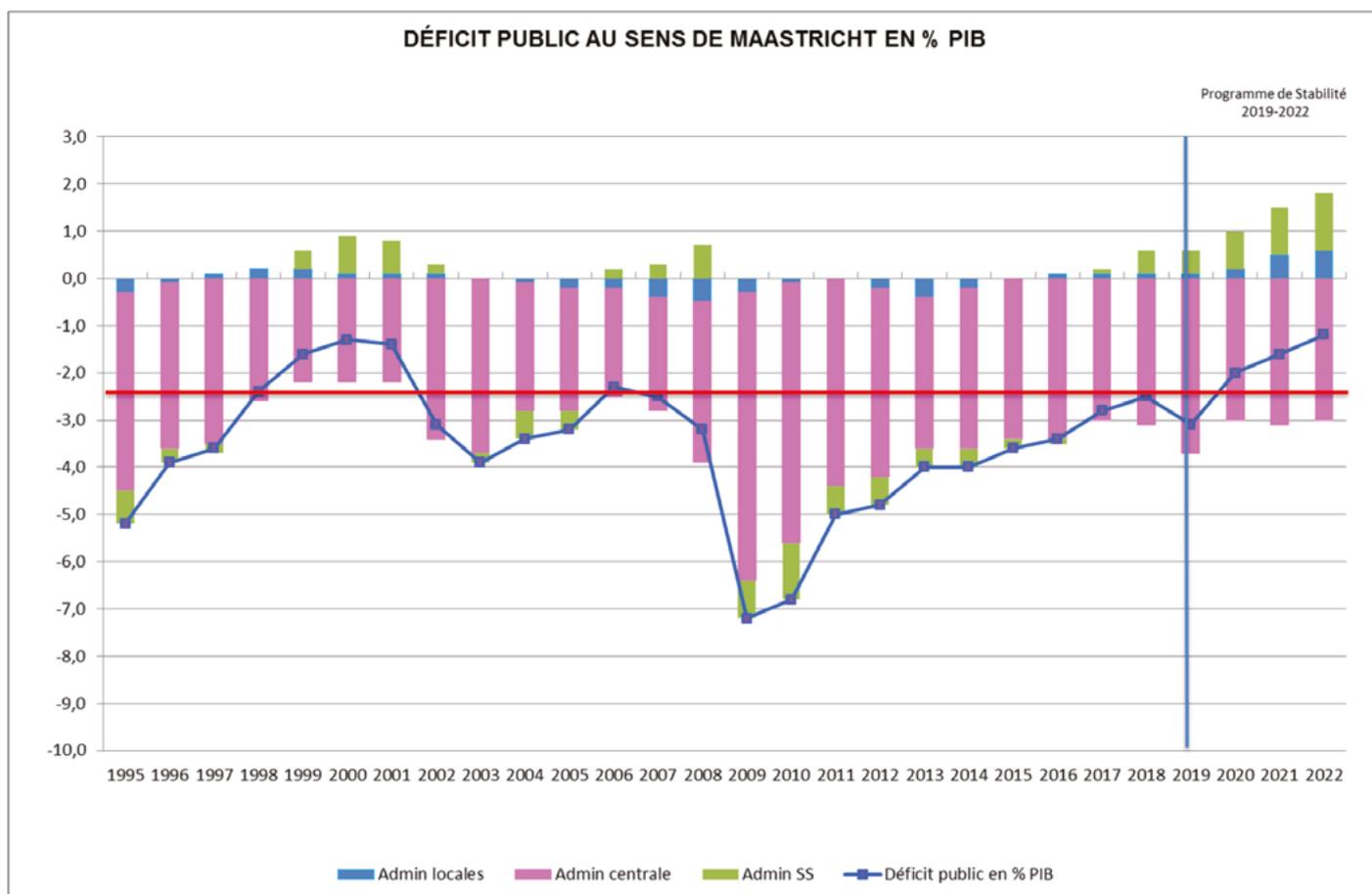
- les taux d'intérêt connaissent depuis de longs mois un niveau historiquement bas.
- l'inflation s'établit à +1,1 % l'an en juillet 2019.
- le cours du pétrole est contenu depuis 6 mois à un niveau moyen d'environ 65 dollars le baril, et ne devrait pas connaître de hausse importante malgré les tensions dans le golfe.

4.2 La situation des finances publiques

Au contraire de l'Allemagne, l'économie de la France dépend beaucoup de sa consommation intérieure et les mesures prises en 2019 pour répondre aux revendications sociales notamment, ont également pour effet de doper cette demande (baisse de l'impôt sur le revenu pour les ménages, ré-indexation des retraites sur l'inflation...). Pour autant, ces allocations d'environ 10 milliards d'euros cette année, contribuent à élever le niveau des dépenses et des déficits publics.

De nombreux autres dossiers vont jaloner la rentrée 2019 et risquent très rapidement de se traduire par des dépenses publiques supplémentaires.

La France connaît depuis 1973 un déficit public permanent qui contribue à accroître la dette publique. Cette année 2019 sera à nouveau marquée par un déficit budgétaire annoncé à hauteur de 3,1 % du PIB ce qui devrait amener le niveau de dette à environ 100 % du PIB.



La loi 2018-32 du 22 janvier 2018 portant Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) 2018-2022 fixe pourtant une trajectoire de réduction, tant des déficits que de la dette publics. L'impact du contexte mondial conjugué aux dépenses publiques déjà effectuées et celles à venir visant à donner du pouvoir d'achat, répondre aux revendications et relancer l'activité, devraient conduire à revoir les objectifs

4.3 Une rentrée 2019 riche de réformes, de revendications et marquée par une volonté de concertation

Dans le prolongement des mouvements sociaux qui ont marqué l'actualité depuis 18 mois, le gouvernement est autant confronté aux revendications pour lesquelles la réponse apparaît comme insuffisante qu'à de nouveaux sujets susceptibles de provoquer le mécontentement, tant des professionnels que des citoyens concernés. Si la réforme des retraites constitue le projet phare de cette rentrée, de nouveaux foyers de contestations risquent également d'embraser le paysage national qu'il s'agisse, pour n'en citer que quelques-uns, de la grève des pompiers visant notamment à lutter contre leur sur-sollicitation en optimisant l'organisation des personnels de secours, de la situation des services des urgences, de l'ouverture de la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, de la réforme de la fonction publique, de l'entrée en vigueur des réformes de l'assurance chômage, de la ratification du CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement), de l'usage de solutions

initiaux, en dépit de quelques bonnes nouvelles en matière de recettes fiscales notamment (exilés fiscaux, prélèvement à la source). La LFPF 2018-2022 devrait ainsi connaître une inflexion quant à ses objectifs. Une nouvelle loi de programmation pourrait même être proposée dans les mois à venir.

alternatives aux pesticides, des difficultés financières liées aux aléas climatiques de l'ensemble de la sphère agricole, de la réduction de l'avantage fiscal du gasoil pour les professionnels du transport routier...

L'élaboration du budget 2020 va par conséquent s'avérer un exercice périlleux, tant il est difficile, compte tenu des éléments exogènes et endogènes, de prévoir l'activité économique en France l'an prochain.

Fort de l'expérience de la rentrée 2018, le Gouvernement, souhaite montrer qu'il a entendu l'attente exprimée récemment par une partie des citoyens et les revendications de plus longue date des élus locaux. L'équipe gouvernementale privilégie désormais une approche fondée sur « l'écoute, le dialogue et la proximité ». Pour autant, il conserve la feuille de route qui lui a été donnée et notamment sa volonté de réformer mise en oeuvre depuis le début du quinquennat.

5. Les collectivités

5.1 Un dialogue rénové...

Cette méthode de concertation a constitué en 2018 le socle des nouvelles relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Afin d'assurer le succès de la trajectoire financière définie par la LFPF 2018-2022, le Gouvernement a renoncé à une ponction systématique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour s'inscrire dans une approche responsable et concertée, contractuelle en l'espèce. En échange de la stabilisation des dotations, l'objectif assigné aux collectivités est de maintenir la progression annuelle des dépenses de fonctionnement d'un périmètre déterminé en deçà de 1,2 % l'an, inflation comprise. Le dispositif a été signé par 229 collectivités sur les 322 concernées et seulement 14 étaient annoncées en juillet dernier comme ayant dépassé l'objectif contractuel et donc susceptibles d'encourir des pénalités financières. En moyenne, les collectivités entrant dans le champ d'un contrat financier ont enregistré en 2018 une diminution de leurs dépenses de fonctionnement de 0,2 %.

Fort de ce premier bilan, la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités

territoriales a confirmé le prolongement et l'amélioration du dispositif.

L'objectif principal des collectivités reste de contenir les dépenses de fonctionnement. Le désendettement de la sphère publique locale, pourtant inscrit comme second objectif de la LFPF 2018-2022, n'est pour l'instant pas pénalisé en cas de non-respect.

Pleinement en phase avec ces objectifs gouvernementaux particuliers, beaucoup de collectivités, dont le Conseil départemental de Vaucluse, ont entamé depuis plusieurs années une gestion plus économe des deniers publics en maîtrisant au maximum la progression des dépenses de fonctionnement.

Après le gel, puis la réduction de la DGF, c'était en effet le seul chemin pour conserver un volume d'épargne suffisant afin de mieux financer les investissements créateurs d'emplois dans les territoires. L'exercice 2018 a confirmé l'amélioration d'ensemble de la santé financière des collectivités, celle des départements restant source de vives inquiétudes tant par l'évolution future des recettes que celle des dépenses.

5.2...avec de nombreux sujets d'inquiétude

Si le dialogue se reconstruit progressivement entre l'Etat et les collectivités territoriales, plusieurs sujets de fond restent source d'inquiétude pour la majeure partie des élus locaux.

La réforme fiscale

C'est à coup sûr un des dossiers les plus complexes de la rentrée. Afin d'accroître le pouvoir d'achat, le Président de la République a, dans le cadre de ses promesses de campagne, annoncé que 4 foyers sur 5 seraient exemptés de taxe d'habitation. En respect du principe d'égalité devant l'impôt, la suppression a finalement été retenue et généralisée sauf pour les résidences secondaires. Toutefois, ce surplus de pouvoir d'achats de 23 milliards d'euros qui va heureusement bénéficier aux contribuables, doit à présent être compensé pour les collectivités locales privées de ces recettes.

Afin de maintenir un lien fiscal avec les administrés, les associations d'élus souhaitent que la solution du dégrèvement soit pérennisée, alors que l'Etat veut, au contraire, utiliser ce procédé pour une simple période transitoire courant jusqu'à la disparition totale de la taxe d'habitation. Cette suppression devrait être « intégralement prise en charge par l'Etat et compensée à l'euro près aux collectivités ». À cet effet, le gouvernement prévoit que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit attribué aux communes, les intercommunalités et les départements se voyant attribuer une part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les recettes dont ils sont privés. Ce schéma, s'il est définitivement retenu, remettra en cause l'autonomie fiscale des départements qui perdront ainsi leur dernier pouvoir de voter un taux d'imposition. La progression du produit de la TVA étant, ces quinze dernières années, inférieure à celle de la taxe foncière, la suppression de la taxe d'habitation va, par ricochet, fragiliser la santé financière des départements. Qui plus est, le risque financier lié au retournement de conjoncture va s'accroître, les départements ayant alors, en plus des

Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), une nouvelle recette très volatile puisqu'adossée directement à l'activité économique.

La loi de finances 2020 devrait apporter un début de réponse même si la mise en place effective de ce dispositif semble programmé pour 2021.

Quel financement des dépenses d'accompagnement toujours plus importantes ?

Garants de la solidarité humaine, les départements ont vocation à apporter une aide au moment des différentes étapes d'une vie, de la petite enfance à l'âge le plus avancé, étapes qui s'accompagnent souvent de difficultés, de souffrance et d'isolement.

La prise en charge du Revenu de Solidarité Active (RSA), de la dépendance liée au vieillissement ou au handicap, de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont autant de sujets sur lesquels les recettes ne suffisent plus à financer les dépenses obligatoires.

Les départements demandent en effet depuis de longs mois au Gouvernement qu'une réflexion de fond soit menée tant pour une meilleure adéquation entre les dépenses supportées et les recettes perçues en atténuation, que pour une mise à plat du système de péréquation, labyrinthique et qui ne répond pas aux préoccupations financières pour les départements les plus exposés.

Au-delà de la réussite d'un contrat financier signé avec l'Etat, qui plafonne pourtant la prise en compte des dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et les dépenses liées à l'accueil des mineurs non accompagnés, il est en effet primordial que les départements puissent faire face à leurs missions et, par leur capacité à générer de l'épargne, rester des acteurs économiques majeurs, susceptibles de soutenir l'activité économique. Ce rôle ne peut être assumé qu'avec une sécurisation et une dynamisation de leurs ressources leur permettant de financer les différentes politiques dont ils ont la responsabilité.

6. Le Conseil départemental de Vaucluse

6.1 Consolidation de sa situation financière

Depuis 3 ans, les dépenses de fonctionnement s'inscrivent à la baisse de 0,9 % en 2018, 0,9 % en 2017 et 0,4 % en 2016.

Cette diminution correspond parfaitement à la trajectoire financière définie par la LPFP 2018-2022. La signature d'un contrat financier avec l'Etat s'est donc naturellement imposée en Vaucluse : le Département reste tout d'abord un acteur public majeur au sein du paysage administratif national et par ailleurs, la démarche visant à contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement est la sienne depuis déjà 4 ans. La

première année du contrat financier est une réussite puisque l'évolution des dépenses du périmètre contractuel est de + 0,13 % en 2018, très en deçà du seuil contractuel de + 1,2 %.

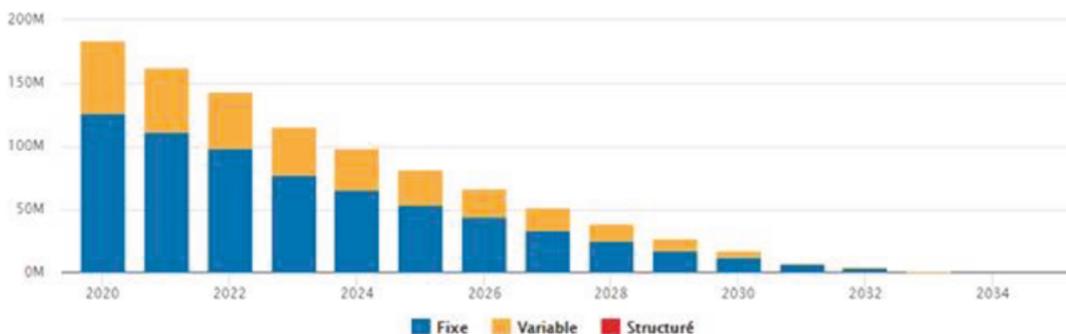
Depuis 2015, le taux de progression des recettes de fonctionnement est supérieur à celui des dépenses de fonctionnement, et ce malgré le gel puis la baisse de la DGF compensée, pour l'instant, par la bonne tenue des DMTO. Pour la quatrième année consécutive il n'y pas d'effet de ciseaux grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics.

Ainsi, le Département améliore son niveau d'épargne, ce qui lui permet de limiter le recours à l'emprunt pour financer ses investissements nouveaux dont le volume est en progression depuis 2016 pour s'établir à 86 M€ en 2018.

Cette bonne gestion permet également de réduire depuis 2015 l'endettement.

Fin 2018, l'encours de dette s'élève à 197,8 M€ contre 210,1 M€ en 2017 soit une réduction de l'encours de 12,3 M€.

EVOLUTION ANNUELLE GLOBALE DE L'ENCOURS



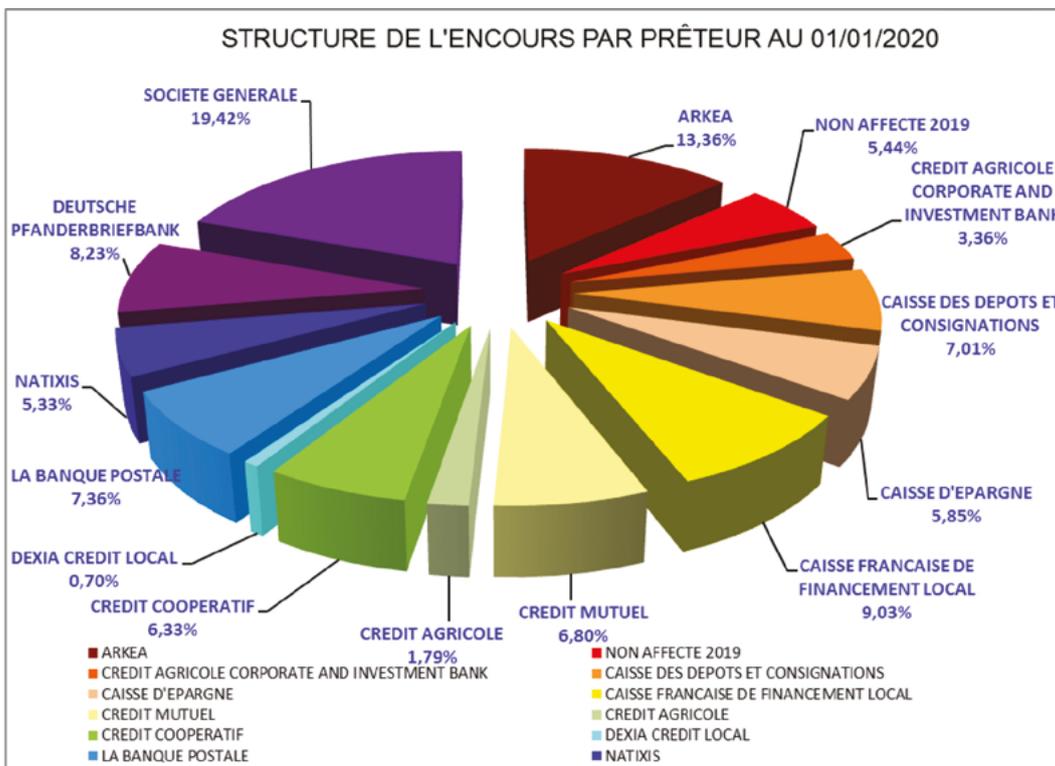
Les emprunts à taux fixe représentent environ deux tiers de notre dette, et par différence, les emprunts à taux variables représentent environ un tiers de l'encours de dette.

Le taux moyen après couverture des emprunts est de 2,029 % au 31 décembre 2018 et connaît une diminution ces dernières années en raison de la baisse des taux d'intérêts et de la gestion active de la dette.

Tous les emprunts sont classés en 1A sur le tableau de la charte Gissler qui permet de mesurer le degré d'exposition d'une dette. Aussi, la dette du Département ne présente aucun risque au regard de cette charte.

La dette est répartie auprès de 14 établissements bancaires. Cette situation permet de travailler avec la plupart des établissements bancaires et, par-delà, contribue à minimiser les risques.

STRUCTURE DE L'ENCOURS PAR PRÊTEUR AU 01/01/2020



Le Département améliore encore en 2018 sa capacité de désendettement qui est de 2,4 années contre 4,4 années à la moyenne des départements de même strate.

Il convient de faire autant, voire mieux avec des moyens financiers toujours plus rationalisés et maîtrisés.

Depuis quatre ans, l'action collective pour endiguer la progression des dépenses de fonctionnement porte ses fruits. Cette stratégie financière doit être prolongée.

Des fondamentaux financiers de bonne tenue restent en effet un préalable pour traverser les écueils des prochaines années qui s'annoncent incertaines et difficiles pour les collectivités territoriales.

6.2 La prospective financière, un exercice d'humilité

Au fil des ans, le contexte politique, économique et social incertain a considérablement réduit la durée retenue pour élaborer une analyse prospective à la fois pertinente et utile. Une anticipation à 3 ans, révisée régulièrement et reposant sur des estimations prudentes, semble aujourd'hui la plus appropriée. Une extrême vigilance s'impose quant aux hypothèses retenues car une situation financière considérée comme bonne peut se détériorer très rapidement, alors que le rétablissement de finances dégradées est une œuvre de plus longue haleine.

Au demeurant, et compte tenu de ces incertitudes, une différence existera toujours entre les anticipations et les réalisations.

Prenant en compte les éléments exogènes, la situation financière du Département ainsi que le contrat financier signé avec l'Etat, dont le principe devrait être prolongé au-delà de 2020, l'analyse prospective 2019-2022 repose sur les principales hypothèses suivantes :

En recettes de fonctionnement

Les recettes de taxe foncière évolueraient de 1,9 % en 2020 du fait de la seule revalorisation des bases fiscales. Le projet de réforme fiscale consécutif à la suppression de la taxe d'habitation est en cours de discussion. Il prévoit le transfert à terme du produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers les communes et l'attribution,

en compensation, d'une part de recettes de TVA aux Départements. Aussi, en l'absence de plus amples informations sur le dispositif de remplacement et de son éventuelle revalorisation, les recettes de substitution sont inscrites en 2021 et 2022 pour le même montant que la taxe foncière attendue en 2020.

Le produit des droits de mutation serait proche de 100 millions d'euros de recette en 2020. Il est attendu à 98 millions d'euros en 2021 et 96 millions d'euros en 2022.

Sous réserve du respect du contrat financier, la dotation globale de fonctionnement serait maintenue à son niveau de 2018.

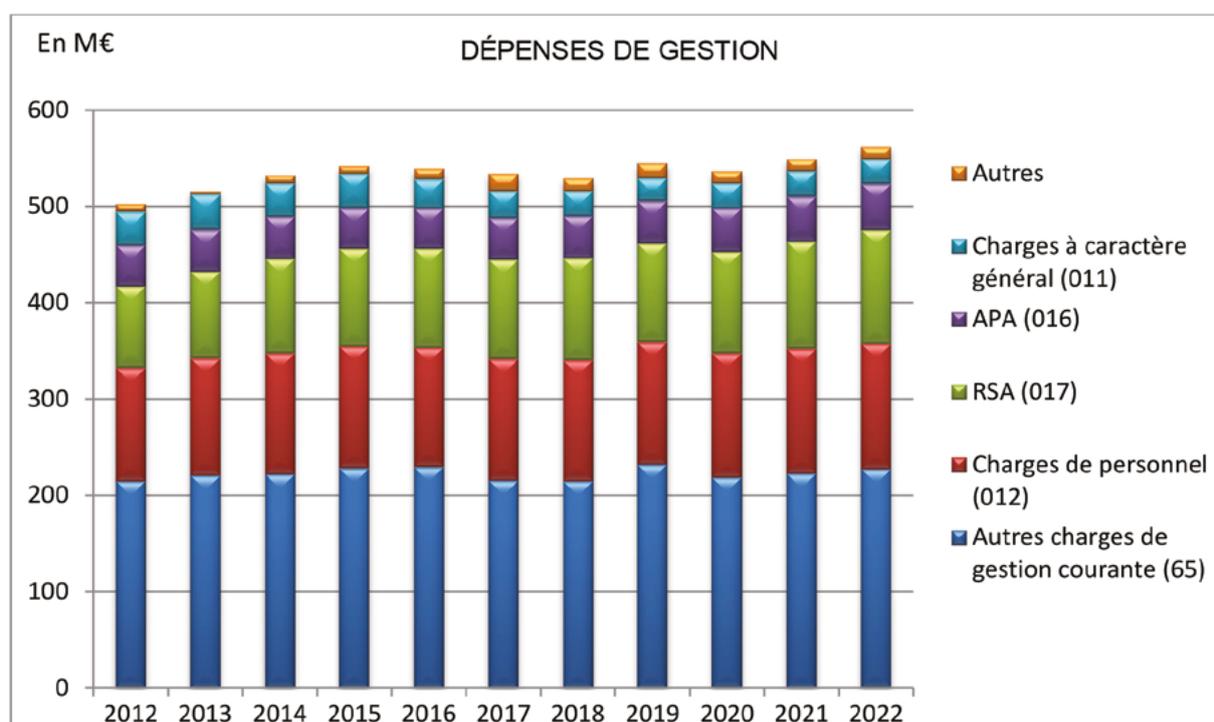
En dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général sont attendues en repli de 0,5 % par an sur la période 2020-2022.

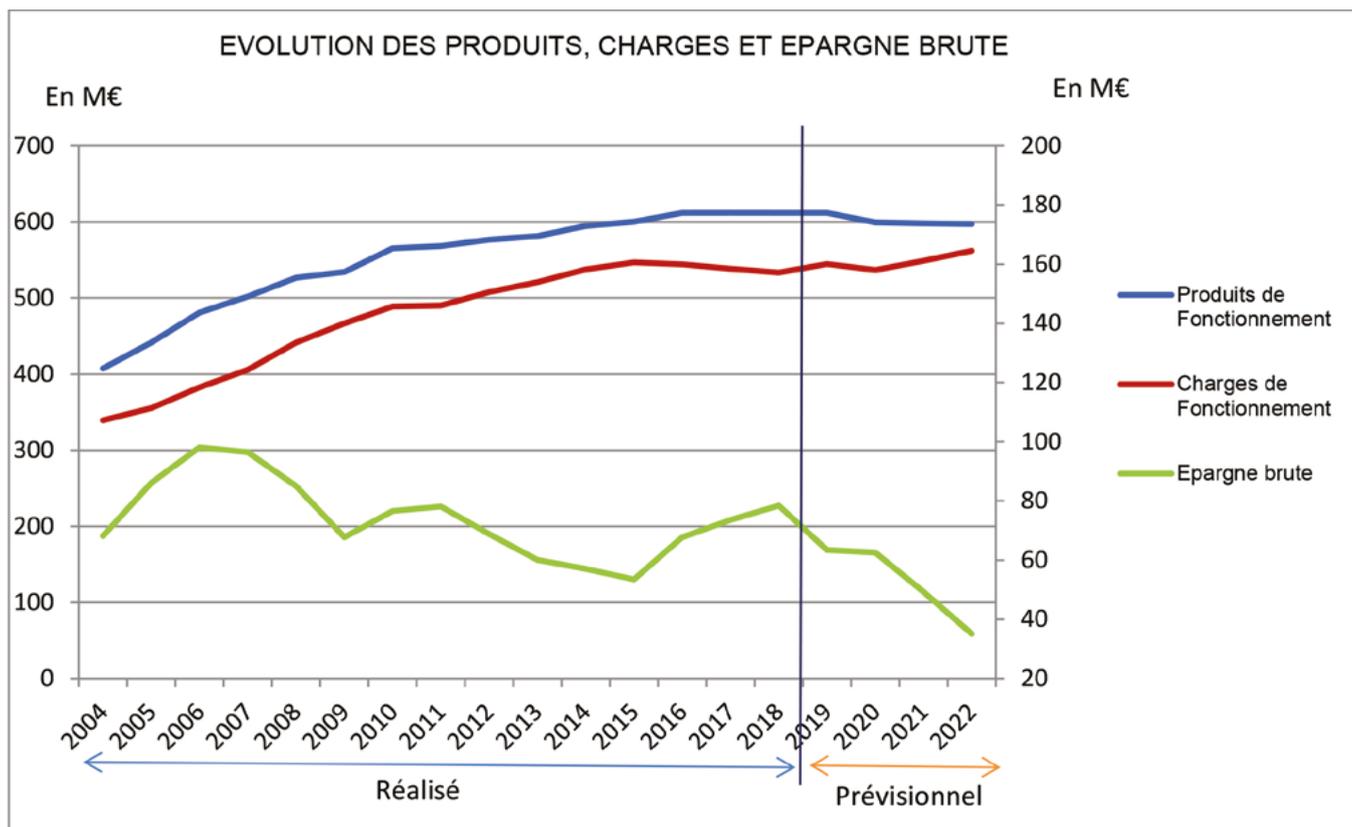
Les charges de personnels progresseraient de 0,4 % en 2020 puis de 0,5 % les deux années suivantes.

Les dépenses d'aide sociale, hors allocations RSA, connaîtraient une progression de 1,7 % en 2020 puis de 1,2 % en 2021 et 2022.

Les subventions, hors secteur social, seraient réduites en 2020 pour être stabilisées en 2021 et 2022.



La répartition des différents postes de charges de gestion est stable sur la période observée.



Entre 2015 et 2019, l'évolution des charges de fonctionnement a été maîtrisée et le niveau d'épargne a été amélioré malgré des recettes de fonctionnement en relative stagnation. Compte tenu des anticipations très prudentes en matière de recettes de fonctionnement, du fait de la réforme fiscale en cours, le niveau d'épargne attendu se dégraderait entre 2020 et 2022.

En recettes d'investissement

Directement liées au volume des dépenses d'équipement, les recettes de subvention devraient progresser en 2020, notamment du fait de la participation de l'Europe, de l'Etat, de la Région, et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au financement des investissements du Très Haut Débit (THD).

Les services du Département resteront vigilants pour dynamiser ces recettes, la participation financière de nos partenaires nous permettant, en effet, un moindre recours à l'emprunt.

En dépenses d'investissement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2015, doit être prolongée afin de générer un niveau d'autofinancement permettant au Département de poursuivre sa politique ambitieuse en matière d'investissement.

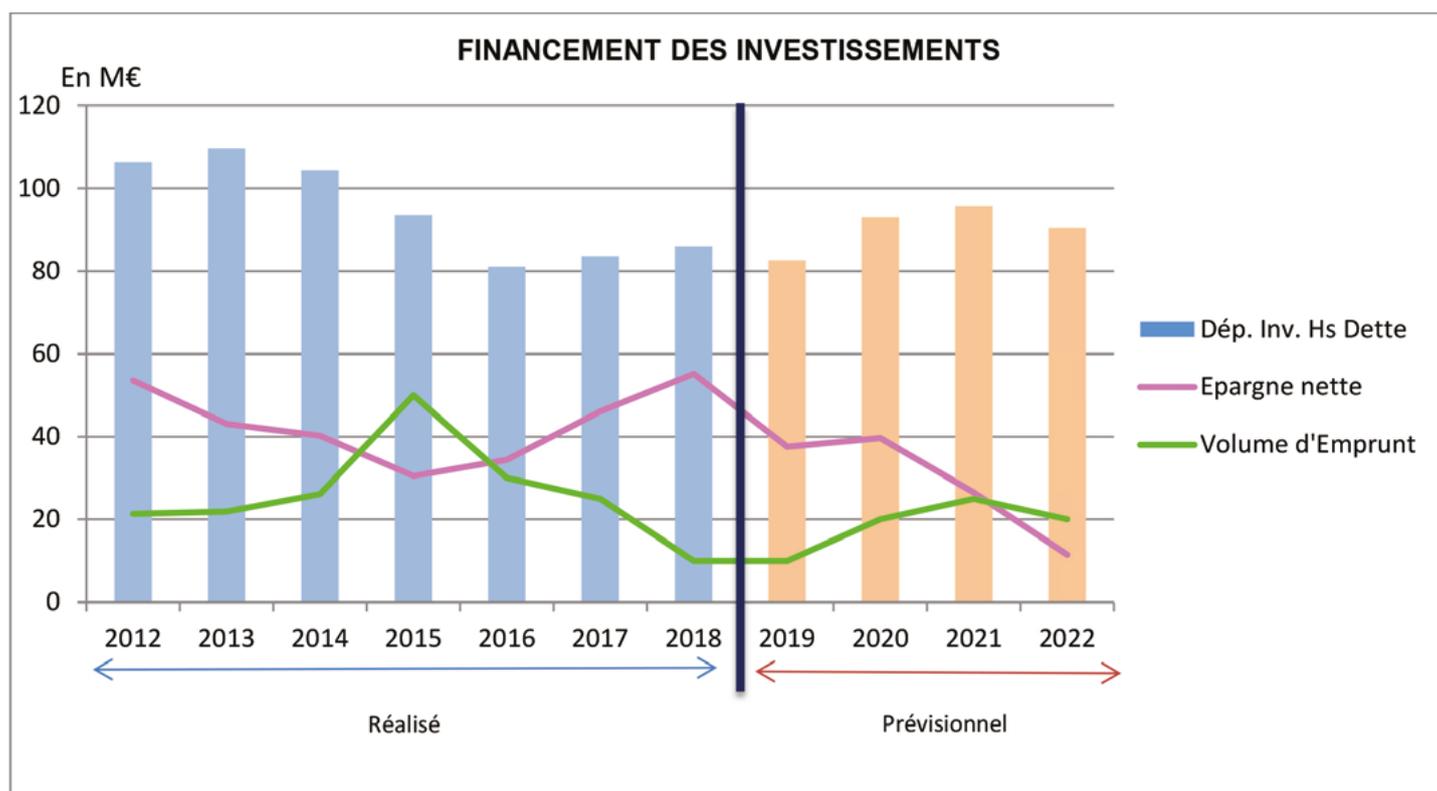
Le déploiement du Très haut Débit devrait porter le niveau des dépenses d'équipement à environ 93 millions d'euros en 2020 puis 95,7 millions d'euros en 2021 et 90,4 millions d'euros en 2022.

Sur la période 2020-2022, le volume moyen des investissements s'élèverait à un peu plus de 93 millions d'euros par an.

6.3 Les engagements pluriannuels envisagés par politique publique

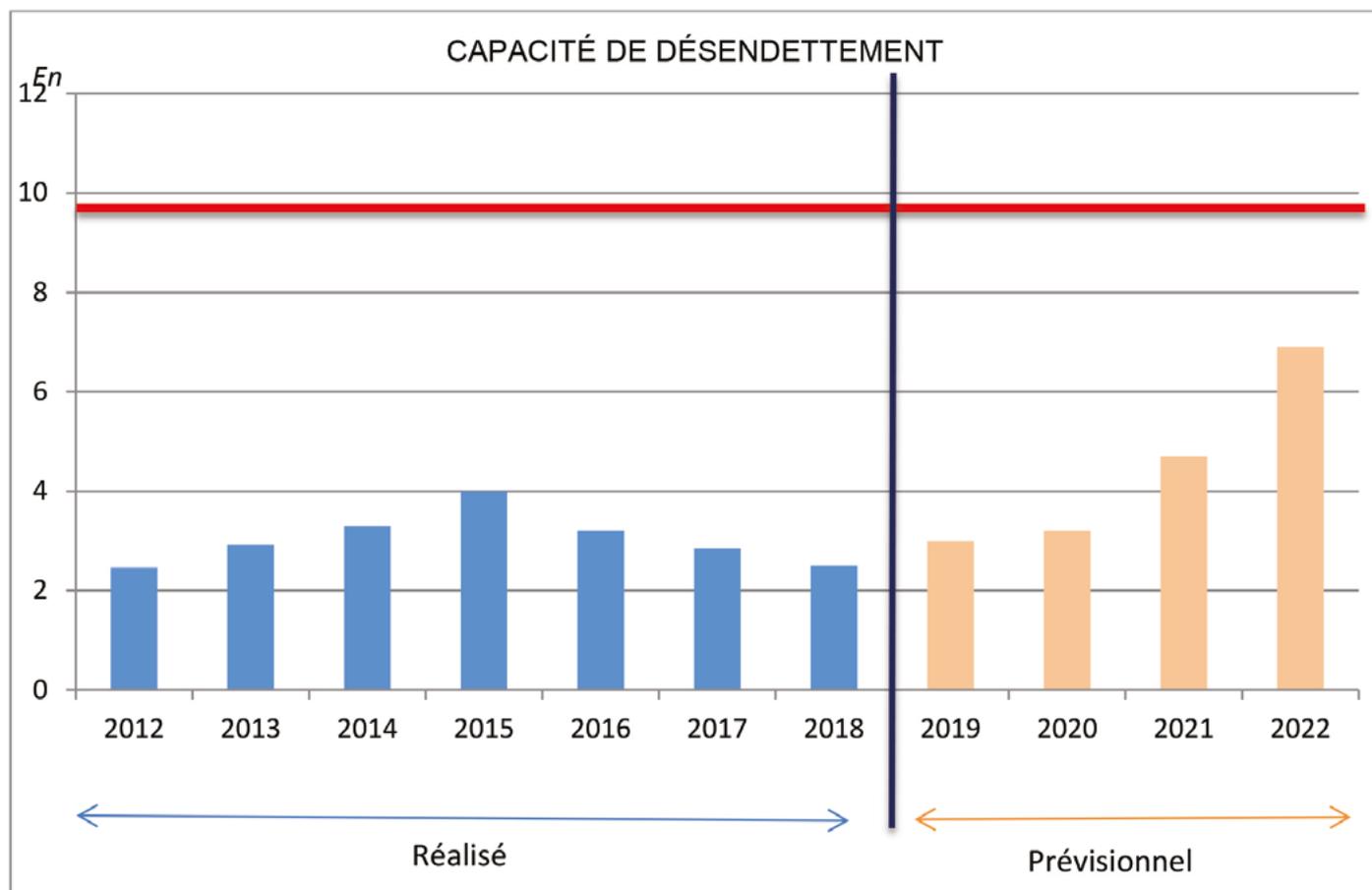
Politiques publiques	Reste à financer antérieur (AP - CP réalisés)	2020		2021	2022	Au-delà de 2022
		AP	CP	CP	CP	CP
Habitat	14,4	4,6	1,9	1,4	0,0	15,7
Environnement	26,2	3,9	3,0	1,7	0,5	24,9
Sport et Education Populaire	0,0	2,5	0,3	1,3	0,9	0,0
Culture et Patrimoine	1,2	0,7	0,4	0,9	0,3	0,3
Collèges	2,7	1,7	1,4	1,3	0,0	1,7
Transports	1,8	1,5	0,5	1,0	0,0	1,8
Aménagement et Développement du Territoire	86,9	36,3	25,4	20,5	14,0	63,3
Routes	170,3	42,5	41,2	39,6	15,1	116,9
Protection civile	4,5	0,0	2,4	2,1	0,0	0,0
Patrimoine Bâti	124,1	21,3	15,6	22,9	32,6	74,3
TOTAL	432,1	115,0	92,1	92,7	63,4	298,9

Le financement des investissements se présenterait comme suit :



Sur la période observée, les investissements du Département de Vaucluse devraient être supérieurs à ceux réalisés entre 2016 et 2018. En raison de la dégradation de l'épargne nette consécutive à des

anticipations prudentes, la capacité de désendettement se dégrade légèrement tout en restant inférieure au seuil d'alerte de 10 ans fixé par la Direction Générale des Finances Publiques.



7. Budget 2020

Selon les hypothèses ci-dessus exposées, le Budget Primitif 2020 se présenterait synthétiquement de la façon suivante :

En M€	BP 2019	Prévisions	Evolution
		BP 2020	
Recettes de fonctionnement	598,4	599,5	0,2%
- Dont fiscalité directe	168,8	173,3	2,7%
- Dont fiscalité indirecte	252,7	255,9	1,3%
- Dont dotations et participations	151,4	152,0	0,4%
Autres recettes	25,5	18,3	-28,2%
Recettes d'équipement	31,8	34,0	6,9%
- Dont FCTVA	9,5	9,5	0,0%
- Dont subventions d'investissement	19,0	21,6	13,7%
Emprunts (y compris Revolving)	51,8	48,5	
Recettes totales	682,0	682,0	0,0%
En M€	Prévisions	Prévisions	% Evolution
	BP 2019	BP 2020	
Dépenses de fonctionnement	541,1	542,3	0,2%
Dépenses de gestion	537	538,8	0,3%
- Dont dépenses d'aide sociale	187,2	188,1	0,5%
• Dont APA	45,0	45,6	1,3%
• Dont PCH	13,6	13,7	0,7%
• Dont subventions politique aide sociale	2,7	2,8	3,7%
- Dont dépenses d'insertion	108,7	111,2	2,3%
* Dont Allocations RSA	100,7	103,5	2,8%
* Dont subventions politique insertion	2,3	2,6	13,0%
- Dont dépenses de personnel	128,4	128,9	0,4%
- Dont subventions de fonctionnement	13,4	12,5	-6,7%
- Dont cotisation au SDIS	33,2	33,6	1,2%
Dépenses d'équipement	105,3	107,0	1,6%
- Dont équipement direct	64,0	66,9	4,5%
- Dont équipement indirect	40,6	39,5	-2,7%
Emprunts (y compris Revolving)	35,6	32,7	
Dépenses totales	682,0	682,0	0,0%

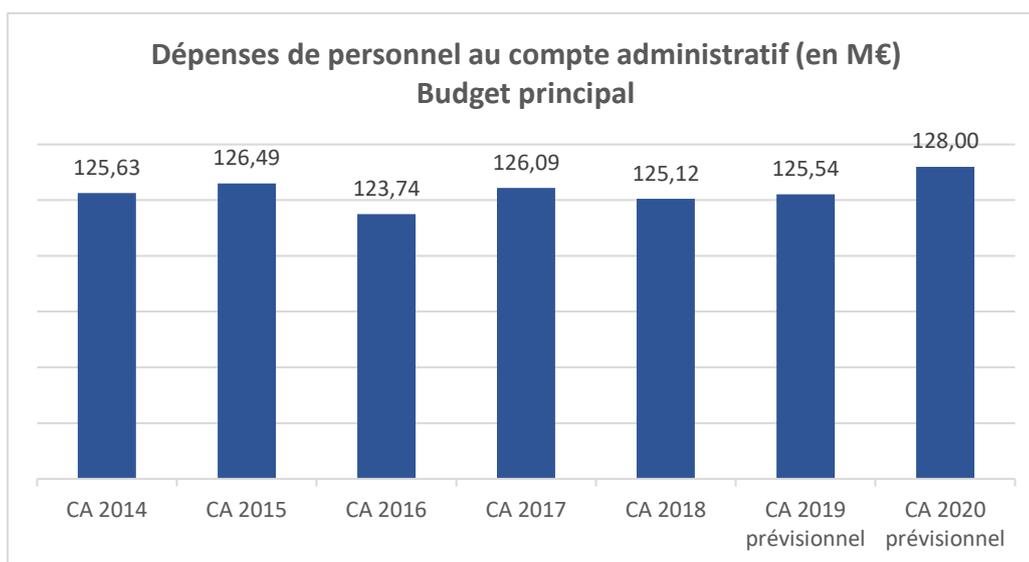
ÉLÉMENTS LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

1. Exécution et évolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Le montant des dépenses de personnel passe de 125,1 M€ en 2018 à 125,5 M€ en 2019.

En 2020, les frais de personnel, évalués à environ 128 M€, seront notamment impactés par les ajustements et les améliorations successifs du régime indemnitaire votés en juin 2019, par un nouveau volet du PPCR et par l'intégration des agents d'Arts Vivants en Vaucluse (AVV).

Les recrutements planifiés au cours des années 2018-2019 devraient se concrétiser au premier semestre 2020, notamment sur les métiers en tension (médecins, travailleurs sociaux, informaticiens), dans le respect des limites fixées par la cartographie des postes.



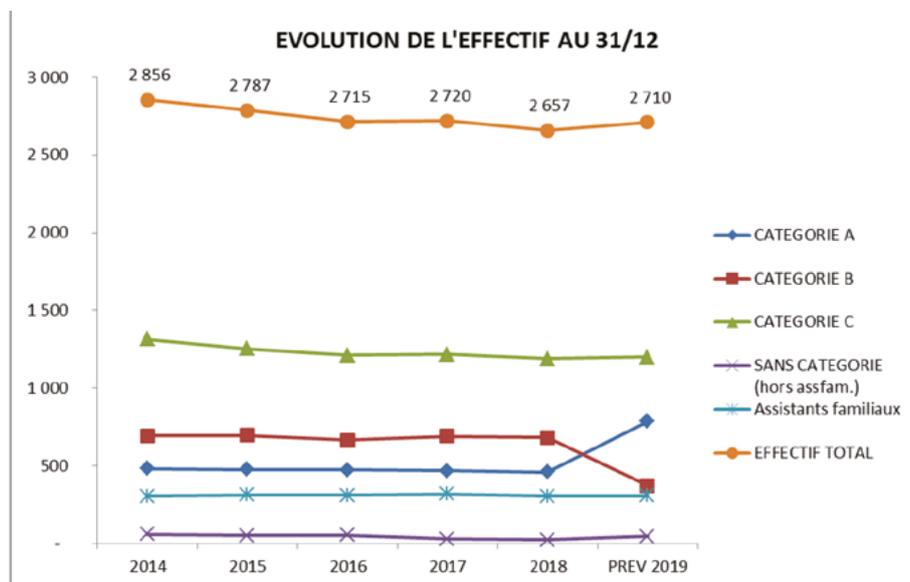
2. Évolution des rémunérations des fonctionnaires

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (prévisionnel)	2020 (prévisionnel)
Traitements indiciaires	52.77	54.04	53.17	54.58	54.56	54.78	55.06
NBI	0.75	0.83	1.17	1.03	0.99	1.01	1.00
Régime indemnitaire	17.31	17.43	16.54	16.46	17.43	17.48	18.14
(dont : Heures supplémentaires)	0.65	0.68	0.64	0.68	0.70	0.66	0.66

3. Évolution des effectifs

Les effectifs, en baisse depuis 2015, tendent à se stabiliser en 2019. Des recrutements en fin d'année 2019 viendront compenser les départs naturels dans le souci de préserver la qualité du service public.

Au 30 juillet 2019, l'effectif total rémunéré était de 2 649 agents, dont 2 292 emplois permanents et 357 non permanents (dont 306 assistants familiaux).



Il convient de noter que le nombre de départs à la retraite a été relativement stable sur la période de 2016 à 2019. Pour 2020, 30 départs à la retraite sont annoncés pour

le premier semestre, mais ce chiffre pourrait varier fortement avec la mise en application de la réforme des retraites.

Évolution du nombre de départs à la retraite

2014	2015	2016	2017	2018	2019	MOYENNE sur 6 ans
51	71	65	59	64	67	63

4. Le temps de travail

Le temps de travail des agents du Conseil départemental de Vaucluse a été impacté en 2016 par la régularisation du nombre de jours de congés annuels (25 pour un temps plein), la suppression des jours de fermeture

« Président » et des 3 jours d'autorisation d'absence sans certificat médical. Ces dispositions ont permis de fixer le temps de travail à 1 600 heures par an et par équivalent temps plein.

5. L'absentéisme

La mise en place du jour de carence en janvier 2018 a impacté le taux d'absentéisme, le nombre de jours d'absence au titre de la maladie ordinaire a augmenté de 8,6 % par rapport à 2017. La tendance se confirme en 2019.

Une réflexion sur la mise en place de mesures de prévention pour favoriser le maintien dans l'emploi sera engagée en 2020.

6. Les avantages en nature

Le nombre d'agents qui bénéficient du remisage d'un véhicule de service est en diminution.

Seul un nouveau logement de fonction sera à gérer à partir de fin 2019.

Avantages concernant le remisage d'un véhicule de fonction ou de service

	2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires	115	95	82
Montant total	142 476 €	125 000 €	105 627 €

Avantages concernant le logement de fonction

	2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires	66	65	63
Montant total	130 758 €	121 798 €	114 495 €

An aerial photograph of a multi-lane highway interchange. A large blue circular graphic is overlaid on the center of the image. Inside this circle, a semi-transparent inset shows a construction site with various pieces of machinery and materials. A large, bold, yellow number '2' is centered over the construction site inset.

2

**DES POLITIQUES
VAUCLUSIENNES
TOURNÉES
VERS L'AVENIR**

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Le Conseil départemental poursuit ses actions en faveur de la promotion d'un cadre favorable à l'activité économique et du développement de l'attractivité territoriale et touristique.

Les actions à venir

■ La mise en oeuvre du Schéma Départemental de Développement Touristique (SDDT) 2020-2025

En lien étroit avec l'agence Vaucluse Provence Attractivité, des actions seront mises en oeuvre afin de dynamiser le tourisme.

Un réseau wifi axé sur le tourisme sera déployé. Les principaux lieux touristiques seront équipés de bornes wifi gratuites. Une web application dédiée valorisera les lieux de visite et services associés afin de favoriser l'itinérance entre les sites et l'allongement de la durée de séjour des touristes.

■ La concrétisation du Schéma Vélo en Vaucluse

Les objectifs du schéma Vélo consisteront à sécuriser, structurer les itinéraires, harmoniser les pratiques d'aménagement, développer l'intermodalité et promouvoir le vélo comme élément de la stratégie touristique.

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), un développement sera initié en 2020 dans la plaine rhodanienne avec le comité départemental de randonnée afin de produire une offre de proximité.

■ Un dispositif en faveur des parcs et quartiers d'activités rénové

La mise en oeuvre du dispositif Ecoparc Vaucluse en faveur des parcs et quartiers d'activités économiques de qualité permettra d'encourager de nouveaux projets en faveur de la requalification de zones et de friches.

■ Le soutien au développement rural

Dans le cadre du programme européen Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER), le Département apportera son soutien aux projets inscrits dans les trois territoires bénéficiaires : Haute-Provence Luberon, Ventoux et Pays Une Autre Provence.

■ L'aide aux investissements des industries agroalimentaires

La filière agroalimentaire étant un secteur porteur de l'économie vauclusienne, le soutien aux investissements des industries agroalimentaires sera poursuivi en complément de l'aide régionale.



CHIFFRES CLÉS

- 4 millions de touristes annuels dont 40 % de touristes étrangers
- 2 millions de visiteurs pour les sites et principaux monuments du Vaucluse

SOUTENIR L'EXCELLENCE AGRICOLE

L'agriculture constitue un élément fort de l'identité vauclusienne. Le Conseil départemental continuera d'y apporter son soutien en développant des actions en faveur de son développement : agritourisme, agro-écologie, circuits courts, investissements dans les exploitations, pastoralisme, foncier agricole...

Les actions à venir

■ L'appel à projets « graines d'avenir »

Dans le domaine agricole, le Département soutiendra les structures qui développent l'agritourisme, la recherche et le développement des pratiques agricoles en faveur de l'environnement (agro-écologie). Un appel à projets « graines d'avenir » 2020 aidera les investissements de modernisation dans les exploitations agricoles.

■ Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à vocation sociale et éducative

Le Département souhaite élaborer un PAT visant à favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et durable pour tous, en valorisant les produits agricoles locaux.

■ La préservation du foncier agricole

Le Département mettra en oeuvre le nouveau dispositif d'aide à la reconquête des friches agricoles à enjeux sanitaires, paysagers, économiques et de défense des forêts contre l'incendie.

■ Le développement raisonné de l'irrigation agricole

La contribution au développement raisonné de l'irrigation agricole sera poursuivie, dans le cadre des opérations menées avec la Société du Canal de Provence. L'étude visant à établir une stratégie départementale en matière d'irrigation et un programme d'investissement hydraulique agricole à horizon 2028 sera finalisée en 2020. Elle s'articulera avec la démarche ProHydra (programme régional de l'irrigation agricole).

■ Le soutien aux Associations Syndicales Autorisées (ASA)

En parallèle, le Département restera engagé dans le soutien aux structures gestionnaires de l'irrigation agricole. Il finalisera le programme de rétrocession des réseaux d'irrigation réalisé sous maîtrise d'ouvrage directe aux Associations Syndicales Autorisées (ASA) et participera à la modernisation des réseaux gérés par les ASA en prenant en compte les enjeux actuels (changement climatique et économie d'eau).

■ Le développement des circuits courts

Les efforts pour le développement des circuits courts et l'approvisionnement de la restauration collective des collèges en produits locaux (plateforme Agrilocal) seront poursuivis.



CHIFFRES CLÉS

- **81 associations agricoles aidées pour 30 manifestations de promotion en 2019**

DÉVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE DE QUALITÉ PARTOUT ET POUR TOUS

Le secteur de la culture et du patrimoine contribue à la qualité de vie et à l'image du Vaucluse.

Les actions à venir

■ La reprise des activités d'Arts Vivants en Vaucluse (AVV)

Le Conseil départemental a approuvé son Schéma Départemental Patrimoine et Culture dont la mise en oeuvre s'appuie sur l'ingénierie des services, sur les dispositifs en faveur du Patrimoine et en faveur de la Culture ainsi que sur le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques. 2020 constituera le premier exercice complet de mise en oeuvre des missions précédemment confiées à Arts Vivants en Vaucluse.

■ Le partage de la culture et le soutien aux acteurs culturels

Des spectacles vivants seront proposés au centre départemental de Rasteau. Une aide à la création artistique et des spectacles itinérants à destination des scolaires seront par ailleurs proposés.

Un nouveau projet culturel pour l'Auditorium du Thor sera établi en vue de la réouverture du site au deuxième semestre 2020, une fois les travaux d'accessibilité et de chauffage réalisés.

■ L'archéologie au service de la connaissance du territoire vauclusien

Le service d'archéologie poursuivra en priorité les diagnostics et fouilles d'archéologie préventive. En prévision de la future habilitation prévue pour 2021, il s'attachera à finaliser des phases d'études de sites emblématiques du territoire vauclusien.

Les collaborations et partenariats avec les principaux acteurs scientifiques seront formalisés afin de favoriser l'intégration des résultats obtenus par le service dans la recherche.

■ Une nouvelle ambition pour les archives

Le maître d'oeuvre du futur *pôle départemental de recherche et de conservation du patrimoine vauclusien* réalisera les premières esquisses du nouveau bâtiment, pour un avant-projet sommaire à l'horizon 2021. En parallèle, une réflexion sur le devenir du Palais des Papes sera engagée ainsi que le prototypage du futur système d'archivage électronique départemental et la poursuite de la numérisation et de la mise en ligne des ressources archivistiques.

■ La conservation et la valorisation du patrimoine

Le dispositif en faveur du patrimoine poursuivra la restauration et la valorisation du patrimoine. Le label Patrimoine en Vaucluse sera dynamisé ainsi que les inventaires Patrimoine mobilier religieux et Patrimoine de la République.

Des moments forts sont prévus dans les musées : 30^{ème} anniversaire du Musée d'Histoire Jean Garcin 39-45 : L'Appel de la Liberté, valorisation de nouveaux fonds Villeri et Jaquet autour de René Char, aménagement du jardin Pétrarque en lien avec l'Opération Grand Site (OGS).



■ La modernisation des bibliothèques

Le Département poursuivra son soutien aux communes, son rôle de conseil et d'expertise auprès des bibliothèques du territoire, ainsi que la mise en oeuvre d'actions de formation des acteurs de terrain. L'offre de ressources numériques sera étendue à de nouvelles bibliothèques du département. **Lecture publique, le soutien aux communes et EPCI**

En matière d'investissement, l'aide départementale continuera de porter sur la construction ou l'extension de bibliothèques, l'aménagement mobilier, l'informatisation, le développement d'usages numériques, ou encore l'acquisition d'un véhicule dédié à la circulation de documents dans le cadre d'un réseau de bibliothèques

En fonctionnement, il s'agira d'apporter une aide à l'embauche de professionnels des bibliothèques.

■ Promotion du livre et de la lecture

Il s'agit là de valoriser une politique départementale de soutien financier à des actions ayant trait au livre et/ou à la lecture, initiées à travers tout le Vaucluse soit par des bibliothèques, soit par des communes, soit par des associations.

■ Le Contrat Départemental Lecture Itinérance

Le Département mettra en oeuvre des actions transversales à destination des Vauclusiens au travers d'un Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) et du dispositif « Premières Pages », labellisation par l'État d'une politique volontaire et ambitieuse à destination de la petite enfance.

■ Des actions spécifiques en direction de la jeunesse

Le Département organisera deux opérations spécifiques :

- « Les ados et la lecture, toute une histoire » permettant une rencontre avec les professionnels de l'Education Nationale, des bibliothèques et de l'animation.
- l'opération « Tous à la page ! » visant à mettre en oeuvre des ateliers d'écriture dans les collèges du département afin de resituer la pratique de l'écriture au coeur des enjeux liés au livre et à la lecture pour des collégiens en rupture avec cette pratique. Pour valoriser le travail des élèves impliqués, une restitution aura lieu en fin d'année scolaire, sous différentes formes : lectures à haute voix, édition des écrits, numérique...

CHIFFRES CLÉS



- **8 000** élèves accueillis dans les musées
- **2 038** élèves reçus par le service éducatif des archives départementales
- **9 311** élèves bénéficiaires des aides aux écoles de musique
- **230** subventions accordées aux acteurs culturels
- **19 686** visites sur le site Portail Service Livres et Lecture (SLL)
- **85** classes seront concernées par l'opération « Tous à la page ! »

CONDUIRE LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION

Afin d'offrir aux Vauclusiens des lieux d'accueil de qualité et de proximité, mais aussi de permettre à ses agents de travailler dans de bonnes conditions, le Conseil départemental poursuit ses engagements et investit dans des projets d'envergure.

Les actions à venir

Les travaux de construction de l'agence routière de Carpentras ont déjà démarré et vont se poursuivre sur 2020. Sont également à l'étude, les constructions du centre d'exploitation et d'entretien routier d'Apt et du futur pôle départemental de recherche et de conservation du patrimoine vauclusien qui abritera les archives départementales à Avignon, ainsi que la réhabilitation de l'Espace Départemental des Solidarités (EDeS) de Lassone à Carpentras, du site routier de Vedène et la réhabilitation du Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs à Fontaine-de-Vaucluse. Par ailleurs, les études relatives à la restructuration du pôle social sur les différents sites d'Avignon centre devraient aboutir en 2020. Enfin, le Conseil départemental de Vaucluse va construire un nouveau site pour accueillir son EDeS à Apt, actuellement réparti sur deux sites. Ce lieu regroupera, en une seule et même adresse, les services aptésiens du Département dédiés à l'accompagnement social de proximité.

S'agissant de la conservation du patrimoine, les travaux de restauration des façades et couverture au Palais des Papes à Avignon vont démarrer en 2020, ainsi que la poursuite des études de diagnostic pour la mise en sécurité des façades du Château de la Tour d'Aigues.

■ Phase études

- construction du centre d'exploitation et d'entretien routier d'Apt
- construction de l'EDeS d'Apt
- construction de l'antenne de l'EDeS d'Apt à Sault
- réhabilitation du site routier de Vedène
- construction des archives départementales à Avignon
- mise en sécurité des façades du Château de la Tour d'Aigues
- réhabilitation du Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs à Fontaine-de-Vaucluse

■ Phase travaux

- restauration des façades et couverture au Palais des Papes à Avignon
- réhabilitation de l'EDeS de Lassone à Carpentras
- construction de l'agence routière de Carpentras

CHIFFRES CLÉS

- Budget prévisionnel pour le Pôle départemental de recherche et de conservation du patrimoine vauclusien : **23,8 M€ HT** pour la partie travaux et **4,3 M€ TTC** pour la partie terrain



PROMOUVOIR UN VAUCLUSE CONNECTÉ

L'ambition du Conseil départemental est formalisée dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) : un territoire 100% Très Haut Débit (THD). En 2020, sa mise en oeuvre s'intensifiera tant sur le déploiement que sur le développement des usages numériques.

Les actions à venir

■ Le déploiement FttH : premier et deuxième plans

L'avancement des deux plans de déploiement FttH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») en zone d'intervention publique s'effectuera par la commercialisation des dernières prises FttH du premier plan et la poursuite des travaux du deuxième plan.

En zone d'intervention privée, les efforts en termes de suivi seront maintenus en lien avec les Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), compte tenu des déploiements des opérateurs Orange et SFR.

■ Le dispositif national de « couverture ciblée » en téléphonie mobile

Un suivi opérationnel des investissements locaux réalisé par les quatre opérateurs de téléphonie mobile sera assuré.

L'ambition est de renforcer la couverture 4G, via un service THD sur l'ensemble des sites d'ici fin 2020, en lien avec l'Etat, les EPCI, la Région Sud, l'Association des Maires et le Syndicat d'Electrification Vauclusien.

■ L'observatoire de la transformation numérique

Le Département s'engagera également dans la mise en place de l'observatoire de la transformation numérique du Vaucluse afin de recueillir, compléter et interpréter les données permettant d'évaluer l'impact du numérique.

CHIFFRES CLÉS

- **170 M€** investis sur le réseau d'initiative publique entre 2012 et 2021 par le Département, l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud PACA, les intercommunalités et la société Vaucluse Numérique
- **16 000** foyers raccordés sur la zone d'intervention publique
- **103** zones d'activités économiques et **307** sites publics majeurs connectés au réseau public THD
- **100%** du territoire vauclusien sera connecté au réseau internet Très Haut Débit avant la fin 2022



GARANTIR LA QUALITÉ DU RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier est un facteur de développement durable des territoires vauclusiens. Garantir la qualité de l'aménagement et de l'entretien de ce réseau répond à des enjeux de sécurité et de confort pour les usagers, d'attractivité du territoire, de préservation de la biodiversité et des ressources. L'organisation territoriale des services routiers du Département (4 agences routières et 11 centres d'exploitation) permet une connaissance fine de l'état du réseau routier, une programmation adaptée et une réactivité accrue pour l'entretien des chaussées, de la signalisation et des dépendances vertes.

Les actions à venir

■ Garantir des interventions respectueuses du développement durable

Le Département dispose d'un important patrimoine routier avec plusieurs axes qui supportent des trafics élevés, supérieurs aux moyennes nationales. Afin d'entretenir ce réseau, il renouvelle en moyenne chaque année environ 130 km de chaussées.

La gestion de ce patrimoine routier ayant de nombreux impacts en termes de développement durable, le Département va poursuivre et renforcer sa démarche écoresponsable.

Le Département consolidera l'utilisation de techniques d'entretien des chaussées moins consommatrices en matières premières tant en entretien qu'en travaux d'aménagement : retraitement en place, enrobés minces, enduits... Pour poursuivre l'effort engagé dans la mise en place d'alternatives aux produits phytosanitaires, le Département pérennise sa politique d'entretien durable du réseau : fauchage raisonné des accotements, entretien différencié des dépendances vertes et des aires de repos, gestion durable des déchets routiers.

■ Assurer l'entretien du réseau routier

L'entretien routier est un élément essentiel d'une politique de gestion durable du patrimoine routier, qui repose sur une connaissance fine du réseau.

Ainsi, les résultats d'un nouveau diagnostic routier permettront de connaître plus précisément dès début 2020, l'état de l'ensemble des chaussées, y compris les véloroutes et permettront d'ajuster la programmation pluriannuelle d'entretien du réseau. La modernisation de la surveillance du patrimoine,

chaussées et ouvrages d'art, par la mise en place d'outils numériques de suivi, couplée à un nouveau Système d'Information Routière (SIR), amélioreront la connaissance globale du réseau et la réactivité des interventions.

■ Agir pour une meilleure sécurité routière

Assurer la sécurité des usagers est un enjeu majeur auquel répond le Département. Au quotidien, les patrouilles et astreintes des centres routiers surveillent le réseau et maintiennent sa viabilité.

Une nouvelle organisation dédiée à la sécurité routière renforcera les analyses de terrain, préventivement ou suite à des accidents de circulation, afin d'aménager ou d'améliorer le réseau.

Les actions de sensibilisation (campus, communication) se poursuivront avec les partenaires publics ou privés.

■ Moderniser les infrastructures

Face aux enjeux environnementaux et aux contraintes financières, le Département poursuivra les efforts initiés depuis plusieurs années en maintenant son niveau d'investissement, dans un esprit constant de développement durable, d'optimisation des aménagements proposés et de leurs financements. L'action départementale aura pour objectifs principaux l'amélioration de la sécurité des usagers et la réduction de l'impact environnemental de la circulation automobile sur les zones urbaines traversées.



CHIFFRES CLÉS

- **2 330 km** de voirie routière et **60 km** de véloroutes en site propre
- **1 175** ponts et **1 200** murs de soutènement
- Environ **130 km** de routes rénovés chaque année

FAVORISER LE DÉPLACEMENT DES PERSONNES ET LES NOUVELLES MOBILITÉS

Le Conseil départemental s'est engagé dans une politique en faveur des déplacements durables dans le cadre de la stratégie départementale Vaucluse 2025-2040. Il se positionne en partenaire actif des autres acteurs de la mobilité sur son territoire par la promotion des modes actifs comme le vélo et du covoiturage en alternative à l'auto-solisme (fait de circuler seul dans une automobile). Il contribue à l'amélioration de l'offre de transport pour l'ensemble des usagers et au développement d'une mobilité solidaire.

Les actions à venir

■ Assurer le transport des élèves et étudiants en situation de handicap

L'optimisation du transport scolaire sera poursuivie pour les élèves et étudiants en situation de handicap domiciliés dans le Vaucluse. Grâce à différentes modalités de prise en charge, transport en commun, véhicule familial ou d'entreprise, le Département veille à adapter le transport scolaire à leur situation personnelle, en privilégiant le développement de leur autonomie. Une nouvelle organisation des services de ramassage scolaire est entrée en vigueur depuis la rentrée 2019, conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD), et continuera son développement en 2020.

■ Développer les véloroutes

Le Département poursuit son engagement dans la réalisation de trois véloroutes structurantes au niveau départemental et régional : l'Eurovélo 8 (véloroute du Calavon), l'Eurovélo 17 (ViaRhôna) et la Via Venaissia assurant la liaison entre les deux. Pour 2020, le budget d'investissement dédié à cette action connaîtra une forte augmentation. L'effort départemental conduit également la collectivité à porter la maîtrise d'ouvrage de la ViaRhôna hors de ses frontières sur la section Sorgues-Avignon.

■ Favoriser le covoiturage

Depuis l'adoption du Schéma Départemental de Développement du Covoiturage (SDDC) à l'automne 2018, le Département aménage et labellise des sites dédiés à cette pratique. Un réseau structurant d'aires de covoiturage est créé, en liaison avec les communes et les intercommunalités pour mailler l'ensemble de notre territoire et faciliter les connexions intermodales. C'est dans ce cadre que le Département soutient le site www.covoiturage.avignonvaucluse.fr, pour une mise en relation gratuite des usagers.

■ Assurer la modularité du réseau routier au quotidien

Le réseau routier départemental reste le principal support des divers modes de déplacements des Vauclusiens (voiture, vélo, transports en commun...). Près de 180 agents départementaux veillent au quotidien à la viabilité du réseau au travers des missions de patrouillage, de viabilité hivernale, de fauchage ou encore de sécurité routière. L'intervention des centres routiers est amplifiée sur les véloroutes et les itinéraires cyclables départementaux pour les rendre sûrs et attractifs. L'information aux usagers et le suivi des conditions de circulation seront renforcés par l'amélioration continue de l'outil Inforoutes 84.



CHIFFRES CLÉS

- **490 élèves ou étudiants** en situation de handicap transportés
- **20 aires de covoiturage** labellisées d'ici 2020
- **+ 95 %** d'augmentation prévue du budget véloroutes
- **77 km** de véloroutes en service à fin 2019
- **370 000 Vauclusiens à vélo** en 2025, le double d'aujourd'hui

PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU VAUCLUSE

Le Vaucluse dispose d'un cadre environnemental et de ressources exceptionnelles. Le Conseil départemental veille à préserver ce capital.

Les actions à venir

■ La mise en oeuvre du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Lauréat, d'un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau, le Département mènera un travail pour prendre en compte la biodiversité en modifiant certains ouvrages routiers.

Quatre nouveaux sites labellisés ou en cours seront intégrés au réseau des ENS : l'Île Vieille à Mondragon, le lac des Salettes et Vallat de Marquetton à Mormoiron, les prairies d'Oppède et les zones humides du Calavon.

L'accent sera mis sur l'amélioration des connaissances dans les zones d'ombre identifiées dans le Schéma : Enclave des Papes, Massif d'Uchaux, Massif de Rasteau, Nord des Dentelles de Montmirail et extrême Sud-est du Luberon.

■ Les interventions en faveur des paysages et de la nature en ville

Les travaux de réhabilitation du sommet du Mont Ventoux démarreront au printemps 2020.

Le projet de réhabilitation du jardin Pétrarque sera mené par le Département dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS) de Fontaine-de-Vaucluse.

Le dispositif en faveur des aménagements paysagers sera reconduit : il s'articule autour de deux volets : « 20 000 arbres en Vaucluse » et « Des jardins familiaux en Vaucluse ».

■ La gestion de l'eau

Le Département continuera de soutenir les actions contribuant à protéger les personnes et les biens des effets des crues et à préserver / restaurer la qualité des eaux.

Le suivi de la qualité des eaux superficielles sera poursuivi et les points de contrôle des cours d'eau renforcés autour des rejets de stations d'épuration. La relance de l'étude du réseau des eaux souterraines sera étudiée en 2020 afin de vérifier la pertinence des points existants et la faisabilité en interne de gérer et animer le réseau.

■ Les travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)

L'effort financier du Département sera poursuivi pour une programmation des travaux de DFCI par le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, en partenariat avec la Région et l'Etat. Le soutien à l'association des comités communaux des feux de forêt, à l'Entente pour la forêt méditerranéenne sera renouvelé.

CHIFFRES CLÉS

- **22** associations environnementales aidées
- **100** rendez-vous nature proposés pour la sensibilisation des publics
- Un objectif de **22** sites labellisés « Espaces Naturels Sensibles » en 2020



CONFORTER UN MAILLAGE URBAIN ÉQUILIBRÉ

Le Conseil départemental contribue au maillage du territoire dans le cadre de sa propre politique d'équipements et de services mais aussi par sa participation aux stratégies foncières et au financement des projets structurants des communes et intercommunalités.

Les actions à venir

■ L'aménagement foncier agricole

Le Département finalisera les procédures d'aménagement foncier liées à la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Méditerranée et étudiera les procédures à engager sur la déviation de la RN7 à Orange ainsi que pour la suppression du passage à niveau PN 15 de la RD 900.

L'opération d'Aménagement Foncier Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de la plaine de Pertuis lancée en 2018 entrera dans sa deuxième phase consistant à l'élaboration du plan d'échange des parcelles.

■ L'accompagnement en matière d'urbanisme

Le Département poursuivra l'accompagnement financier des démarches d'élaboration ou de révision des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) en veillant, à leur mise en cohérence avec les autres cadres stratégiques départementaux. L'accompagnement des communes dans leurs procédures d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme),

permettra une bonne intégration des politiques départementales et plus particulièrement, la préservation du foncier agricole.

Le Conseil départemental soutiendra le fonctionnement de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) afin d'accompagner la mise en oeuvre de ses compétences.

■ Le lancement d'une nouvelle phase contractuelle

Une nouvelle phase contractuelle sera lancée pour la période 2020-2022 en faveur de l'ensemble des communes.

La démarche « Patrimoine en Vaucluse » intégrera une notion plus globale de développement durable.

Le soutien aux projets d'investissement portés par les collectivités territoriales sera poursuivi au travers de la répartition du produit des amendes de police et d'aide à la voirie communale et intercommunale, ainsi que du Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie (FDACV).



CHIFFRES CLÉS

- **27 M€** pour le contrat départemental de solidarité territoriale 2020-2022 pour l'ensemble des communes vauclusiennes
- **800** propriétaires pour **930** ha dans le cadre de l'AFAF de Pertuis

PRÉVENIR LES SITUATIONS DE FRAGILITÉ PAR L'ACTION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

Plusieurs leviers seront mobilisés dans les objectifs de la stratégie Vaucluse 2025-2040, et cela afin de répondre à la refonte de l'intervention du Conseil départemental sur le financement du développement social local qui se traduit par le passage d'une logique de financement de la politique de la ville à un financement de la politique des villes. La structuration des Territoires Interventions Médico-Sociales (TIMS) renforce un maillage territorial optimisé par des Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS) inscrits en lieux d'accueil territorialisés des solidarités départementales sur le bassin de vie des Vauclusiens.

Les actions à venir

■ Un développement social local efficient et équitable

Le Département poursuit son engagement aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs afin d'accompagner toujours mieux l'humain en favorisant :

- l'inclusion et la citoyenneté,
- le développement de l'accès à l'emploi des plus démunis,
- la promotion de la qualité de vie des Vauclusiens,
- le soutien à l'innovation et l'expérimentation sur les TIMS
- et l'accompagnement de l'intergénérationnalité.

■ Les EDeS, réseaux de lieux d'accueil pluridisciplinaire et de proximité

Ils accompagnent des populations en difficulté grâce à 18 structures, qui auront pour priorités l'équité de traitement et la proximité au sein des bassins de vie avec un déploiement optimisé de permanences extérieures. Un focus sur l'accompagnement des publics pour une inclusion numérique réussie et sur une consommation raisonnée au titre de la

contractualisation avec l'Etat et de l'Agenda 21 sera engagé.

■ Un accueil social et médico-social inconditionnel de tous les publics vauclusiens

Un travail en transversalité avec l'ensemble des directions du Département permettra d'apporter des réponses adaptées et globales aux usagers. Dans ce cadre, le déploiement généralisé de l'accueil social immédiat sera effectué dans chacun des EDeS et ce, au regard notamment du pilier social de l'Agenda 21.

■ Une politique plus juste de prévention des exclusions

Le Département veille à un accompagnement plus efficient des jeunes en difficulté avec une mobilisation pertinente du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) sur les questions de mobilité et d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, avec, comme objectif, de lutter contre l'exclusion des jeunes, levier phare de l'Agenda 21. Il assurera également l'efficacité des dispositifs extra légaux à travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et les secours exceptionnels de solidarité départementale.



CHIFFRES CLÉS

- **Près de 200 000** usagers reçus dans les EDeS chaque année
- Plus de **75** permanences extérieures mensuelles proposées dans les communes du Département par les équipes des EDeS
- **293** actions financées au titre du développement social local sur tout le département
- Un soutien financier de près de **800 000 €** sur les 11 contrats de ville et un soutien important aux centres sociaux dans le financement de l'animation globale concertée de leur territoire

MODERNISER LES LOGICIELS DE GESTION DES AIDES SOCIALES

Le Conseil départemental a entrepris une modernisation des logiciels de traitement des aides du secteur social. L'objectif est de permettre à l'usager une meilleure prise en compte de ses demandes en permettant aux travailleurs sociaux d'accéder dans un logiciel unifié à l'ensemble des aides d'un usager. Une politique de droits permet d'assurer la sécurité des données de son territoire tout en permettant un accès à tous les agents habilités de la collectivité.

Les actions à venir

■ Mise en place du programme système d'information commun pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Dans le cadre de la démarche nationale conduite par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le programme système d'information commun des MDPH consistera à en moderniser le fonctionnement, à faciliter la transmission d'informations à leurs partenaires et à simplifier leurs relations avec les usagers. Concrètement, il s'agira d'harmoniser l'informatisation des processus métier au sein des MDPH allant de l'instruction de la demande jusqu'au suivi des décisions.

■ Intégration des modules de gestion de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

La migration dans le nouveau logiciel Genesis des aides relevant du domaine de l'ASE se poursuivra après l'agrément et l'hébergement fin 2019. En 2020, cette opération concernera la migration de l'aide à domicile.

■ Intégration des modules de gestion Personnes Âgées / Personnes Handicapées (PA/PH)

La migration dans le nouveau logiciel Genesis des aides du secteur PA/PH, dans un outil informatique plus adapté sera poursuivie avec la mise en oeuvre de l'évaluation des bénéficiaires sur tablettes numériques.

■ Dématérialisation

Le déploiement d'une solution de Gestion Electronique de Documents (GED) dans le secteur social sera évalué afin de substituer aux dossiers papier des bénéficiaires des dossiers numériques, ce qui permettra de libérer les espaces physiques des classothesques, et de faciliter un accès partagé et sécurisé à ces dossiers.

CHIFFRES CLÉS

- **7 757** dossiers enfants de l'ASE repris de l'ancien logiciel vers Genesis
- **1 062** dossiers assistantes familiales repris
- **3 928** dossiers assistantes maternelles repris
- **23** processus ASE traités dans Genesis
- **20** processus assistantes familiales / assistantes maternelles traités
- **10** types d'aide PAPH traitées dans Genesis
- **26** tablettes numériques pour l'évaluation des personnes âgées ou handicapées



ASSURER UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Deux axes majeurs structurent les actions et les projets à venir : la garantie du parcours des mineurs et des jeunes majeurs et le développement des actions de prévention. L'ensemble des actions s'intègre conformément à l'Agenda 21 dans la lutte contre l'exclusion des jeunes.

Les actions à venir

■ Le développement de l'offre d'accueil en placement familial

Pour résorber la pénurie d'assistants familiaux, les services vont renouveler les actions de promotion du métier qui se sont traduites par le recrutement de quelques familles d'accueil supplémentaires.

Au-delà, le Conseil départemental va s'engager dans une revalorisation des indemnités d'entretien et des indemnités de sujétion versées aux assistants familiaux, souhaitant par là-même, rendre le métier plus attractif.

■ Le développement et l'optimisation des actions de la prévention via la mission de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Les services prioriseront les activités en périnatalité, inscrites dans la convention de partenariat entre le Département et les établissements hospitaliers.

Ils optimiseront également leurs interventions auprès des enfants scolarisés en moyenne section maternelle.

■ Le développement et l'optimisation du dispositif d'évaluation

Le Département s'engagera en 2020, et ce à titre expérimental, avec le Centre interRégional d'Études, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité sur les territoires PACA et Corse, dans la formation de ses

cadres en vue de renouveler ses transmetteurs. Dans l'optique de doter les praticiens de cahiers techniques, des outils seront créés afin de leur permettre d'être plus performants dans l'évaluation des enfants en risque ou en danger. L'entrée de ces mineurs dans le dispositif de protection de l'enfance doit rester un enjeu fondamental.

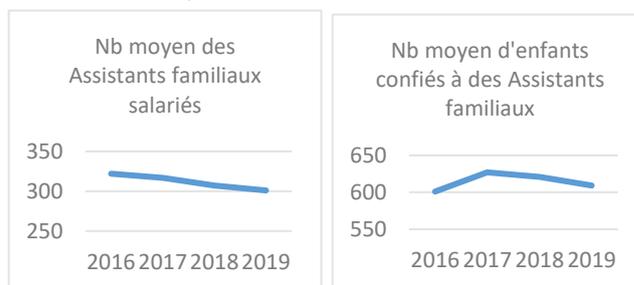
■ La mise en conformité et le réajustement de l'offre d'accueil en protection

Le dispositif d'accueil et services en protection est aujourd'hui saturé et inadapté à certains publics. Notre obligation légale demeure s'agissant de la mise en oeuvre des mesures de protection.

Un appel à projet pour des places de Service d'accueil de Protection de Soutien et d'Accompagnement à Domicile (SAPSAD) et ou d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) renforcée sera lancé, s'appuyant sur l'évaluation en cours du dispositif. La mesure SAPSAD est non seulement efficace mais efficiente.

CHIFFRES CLÉS

- **79 %** d'enfants de 3 ans ½ - 4 ans ½ ont bénéficié d'un bilan « Eval Mater »
- **Accueil en placement familial :**



- **Évolution des mesures confiées :**



FAVORISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre du projet de stratégie Vaucluse 2025-2040, la politique publique de l'autonomie à l'égard des personnes âgées et des personnes en situation de handicap vise à contribuer à une société plus inclusive et solidaire. Cette politique va également prendre appui sur l'Agenda 21, en particulier en ce qui concerne la prise en compte du développement durable dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Les actions à venir

■ Soutien aux actions innovantes en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Les besoins et les attentes des publics en situation de perte d'autonomie ou de handicap ont évolué. La prise en compte de ceux-ci nécessite de pouvoir faire évoluer et diversifier l'offre existante pour continuer d'apporter une valeur ajoutée aux usagers. Aux fins d'impulser et de soutenir les pratiques innovantes sur son territoire, le Département a lancé fin août 2019 un appel à initiatives « Innovations et mutualisations » qui verra son aboutissement en 2020.

■ Mise en oeuvre d'un accompagnement de proximité

Le Département a fait le choix de décroiser les équipes médico-sociales dédiées à l'évaluation de la perte d'autonomie afin de privilégier l'accompagnement de ce public vulnérable et en grande précarité en instaurant une référence unique. L'objectif visé est une plus grande présence au plus près de chacun afin de préserver l'autonomie de nos

aînés, permettre le maintien au domicile de cette frange de population, lutter contre leur isolement et ainsi retarder l'entrée en établissement.

■ Promotion de l'accueil familial

L'accueil familial social est une solution qui permet de répondre à un besoin évident de prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il constitue une offre complémentaire aux modes traditionnels d'hébergement, ainsi qu'une solution de répit pour les aidants de personnes dépendantes. Afin de développer ce mode d'accueil, des supports de communication seront édités et une campagne de sensibilisation sera menée auprès des partenaires internes et externes.

CHIFFRES CLÉS

- Plus de **5 900** bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile
- Plus de **2 300** bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Plus de **970** bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement personnes âgées
- Plus de **1 000** bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement personnes en situation de handicap
- Plus de **1 500** projets financés par la conférence des financeurs pour un montant de **1,1 M€** dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie



RENFORCER LA POLITIQUE D'INSERTION, D'EMPLOI ET DE CITOYENNETÉ

En 2020, le Conseil départemental finalisera la mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2017-2020 en priorisant :

- la continuité des actions visant le retour à l'emploi et l'employabilité des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA);
- le développement des actions en faveur de l'insertion professionnelle;
- le renforcement de la dimension sociale et citoyenne dans le parcours d'insertion des allocataires du RSA et des jeunes.

Les actions à venir

■ Job Vaucluse : l'activation de la fonction bénévolat

L'accès aux allocataires du RSA et à certains jeunes qui souhaitent se voir proposer des missions bénévoles constitue un facteur d'inclusion sociale, mais également un soutien d'acquis d'expériences et/ou de savoir-faire et savoir-être transposables dans le cadre d'une recherche d'emploi sur un Curriculum Vitae.

■ Job Vaucluse : l'accès aux jeunes

Dans le cadre de leur parcours d'insertion, les jeunes inscrits dans le dispositif « garantie jeunes » ou « école de la deuxième chance » pourront s'inscrire et déposer leur CV sur jobvaucluse.fr

■ Le développement des clauses sociales

Afin de faciliter le recrutement de bénéficiaires du RSA et de jeunes, le développement des clauses sociales continuera d'être renforcé dans les marchés des donneurs d'ordre publics du Vaucluse.

■ L'école de la deuxième chance en Vaucluse

En partenariat avec la Région Sud, une première antenne de l'école de la deuxième chance a été

ouverte sur Avignon en septembre 2019. Deux autres antennes verront le jour en 2020, elles permettront aux jeunes d'accéder à un parcours d'insertion renforcé : une formation qualifiante, un emploi, en bénéficiant d'un accompagnement basé sur des méthodes pédagogiques innovantes.

■ Le Département, organisme intermédiaire pour la gestion du Fonds Social Européen (FSE)

Le Département continuera de mobiliser des fonds européens pour soutenir des opérations en externe s'inscrivant dans sa politique d'insertion et cofinancer des opérations portées et financées en interne.

■ La maîtrise du RSA

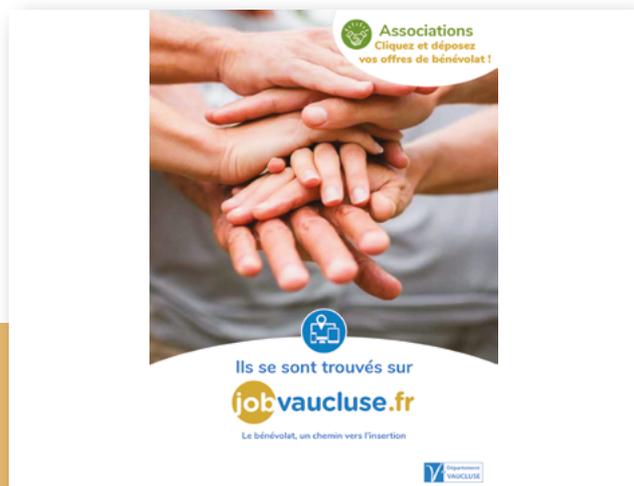
Le suivi des dépenses de l'allocation de RSA est un enjeu important.

En 2020, une nouvelle ligne budgétaire apparaîtra liée à la mise en place des amendes administratives. Ces amendes sanctionnent les allocataires du RSA n'ayant pas respecté leurs obligations déclaratives.

Des rappels seront transmis aux allocataires concernant leurs obligations. L'ensemble de ces mesures a pour objectif d'éviter les récidives. Ces dispositions ont été approuvées dans le cadre du plan de contrôle.

CHIFFRES CLÉS

- **62 %** des jeunes des écoles de la deuxième chance accèdent à un emploi ou une formation qualifiante (moyenne nationale 2018)



FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS LES VAUCLUSIENS

Le Conseil départemental contribue à limiter les facteurs de fragilisation des populations par ses actions dans le domaine du logement.

Les actions à venir

■ La poursuite de la mise en oeuvre des plans départementaux en faveur du logement

La mise en oeuvre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) se poursuivra avec la mise en oeuvre du programme annuel de travail.

Le nouveau schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage sera présenté.

Le soutien aux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et aux politiques des bailleurs sociaux vauclusiens sera renouvelé.

■ Les dispositifs en faveur du logement social

De nouvelles modalités seront intégrées dans le dispositif départemental en faveur de l'habitat, en lien notamment avec le nouvel office public de l'habitat, issu de la fusion entre Mistral Habitat et Grand Avignon Résidences, qui fera l'objet d'un nouveau conventionnement.

Le Département maintiendra son soutien à la production de logements locatifs sociaux et aux projets Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), aux opérations de rénovation thermique et d'adaptation des logements.



■ L'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique

Le Département poursuivra son soutien à la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat. Le dispositif destiné aux particuliers, en faveur de la sobriété énergétique, sera maintenu. En complément, seront poursuivis les efforts pour lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, pour maintenir à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap, et pour développer un parc locatif privé à loyers modérés, au travers du nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental. Il renforcera son action contre la précarité énergétique des ménages à faibles ressources (développement des intervenants en maîtrise d'énergie et mise en place d'animations collectives autour de cette problématique).

■ Renforcer l'efficacité de notre politique de l'habitat social et accompagner Mistral Habitat, désormais dans sa dimension fusionnée

Dans le souci de l'intérêt général, orienter stratégiquement notre politique de logement pour favoriser l'investissement dans les projets structurants d'aménagement du territoire, l'étude et la requalification du parc de logement. Il s'attachera à travailler aux actions susceptibles d'améliorer la stratégie et la vision opérationnelle et financière que doit porter Mistral Habitat.

CHIFFRES CLÉS

- Un objectif de **4 000** logements par an dans le cadre du PDH 2019-2022 (construction neuve, réhabilitation, réduction de la vacance)
- Un objectif de production de logements locatifs sociaux fixé à **808** par an

S'ENGAGER ET INVESTIR POUR UN COLLÈGE DURABLE

En 2020, l'objectif du Conseil départemental est d'accompagner les collèges dans la mise en oeuvre d'actions s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de favoriser le dialogue au sein de la communauté éducative.

Le volet 2020 du schéma départemental Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) II poursuivra l'équipement des collèges en matériels innovants et le transfert de la maintenance des infrastructures et réseaux informatiques, en application de la loi de 2013.

Les actions à venir

■ L'équipement et le développement numérique

Le Département de Vaucluse a entrepris de moderniser l'infrastructure informatique des collèges. Plusieurs chantiers ont été réalisés ou sont programmés : chantiers sécurité, pédagogique et administratif. Ces chantiers d'infrastructure s'accompagnent d'un renouvellement des outils informatiques pour les collèges, d'un accès au très haut débit, de la mise en place d'outils innovants (tablettes).

En 2020, le transfert progressif depuis l'Etat vers le Département, de la maintenance des infrastructures informatiques se poursuivra. Dès 2019, une équipe à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a été mise en place pour effectuer cette maintenance des équipements informatiques. Cette équipe sera renforcée en 2020.

Le nouveau schéma TICE prévu sur 5 ans (2017-2021) continuera de répondre aux problématiques de renouvellement, de maintenance et de recyclage des matériels informatiques (PC, serveurs, équipements réseaux...).

Une réflexion sur le numérique éducatif sera engagée.

Après une étude et une harmonisation de la gestion des comptes « élèves et professeurs », dans le but de mutualiser la partie serveur, un site pilote a été réalisé en 2019, et se poursuit avec objectif, en 2020, de migrer un collège par semaine.

■ Une restauration scolaire « écoresponsable »

En 2019-2020 l'ensemble des collèges publics aura été sensibilisé à la lutte contre le gaspillage alimentaire, accompagnés dans cette démarche par l'association Les Petits Débrouillards. Une journée de restitution des travaux et initiatives les plus marquantes sera organisée au printemps 2020 avec pour objectif d'aller vers la labellisation « Ecocert » des restaurants scolaires des collèges.

■ CUBE'S : des collèges économes en énergie

Pour promouvoir et stimuler une dynamique collective et une implication de toutes les parties prenantes des collèges dans un cadre collaboratif en faveur des économies d'énergies, en 2020, sera initié le projet CUBE'S (Challenge Climat Usage Bâtiments d'Enseignement Scolaire). Les collèges seront invités à inscrire des actions en faveur de l'économie d'énergie et d'émission de CO² dans leurs projets d'établissement.

■ Un budget participatif pour les collèges

Le Département souhaite, en 2020, proposer aux collèges la mise en place d'un budget participatif afin d'expérimenter des projets innovants et adaptés à la situation et aux attentes de la communauté éducative, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Le budget global alloué par le Département de Vaucluse à cette opération, de l'ordre de 1 620 000 €, sera ainsi réparti sur deux exercices budgétaires : 810 000 € en 2020 et 810 000 € en 2021.



CHIFFRES CLÉS

- **41** collèges publics
- **13** collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat
- **30 000** collégiens (publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat)
- Avec CUBE'S, l'objectif d'une économie d'énergie de **10 %** en 2020 et de **40 %** d'ici 2030. **5** collèges en phase test en 2020
- Poursuite du déploiement d'**1** classe mobile (tablettes numériques en connexion WIFI) par collège

PERMETTRE AUX COLLÉGIENS DE TRAVAILLER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS MATÉRIELLES

Pour permettre aux collégiens de travailler dans les meilleures conditions matérielles, le Conseil départemental poursuit sa politique de modernisation et d'entretien des collèges. Il engage chaque année des opérations de construction, extension, réhabilitation. De grosses réparations permettent d'entretenir durablement le clos et le couvert. En parallèle, il assure la maintenance préventive et corrective des bâtiments.

Les actions à venir

■ Réhabiliter et moderniser les collèges

Pour permettre aux élèves vauclusiens de passer leurs années collèges en toute sérénité et les préparer au mieux à l'avenir, quatre opérations d'envergure se dérouleront en 2020 en phase travaux avec la restructuration partielle du collège Pays de Sorgues au Thor, ou en poursuite d'études avec un démarrage des travaux fin 2020, début 2021 pour ce qui concerne la réhabilitation des collèges Voltaire à Sorgues et Lou Vignarès à Vedène puis la réhabilitation partielle et requalification des collèges St Exupéry à Bédarrides et Alphonse Daudet à Carpentras. Sont programmés également, la prochaine étape de la réhabilitation du collège Vallis Aeria, à Valréas et le réaménagement de sa Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), prévus pour l'été 2020. Le montant des travaux s'élève à 8,6 M€, entièrement financé par le Département. En outre, le Conseil départemental participe au financement des travaux des six cités mixtes du Département.

Phase études :

- réhabilitation des collèges Voltaire à Sorgues et Lou Vignarès à Vedène
- réhabilitation partielle et requalification du collège St Exupéry à Bédarrides et du collège Alphonse Daudet à Carpentras

Phase travaux :

- restructuration partielle du collège Pays des Sorgues au Thor

Cités mixtes :

- quote-part du Département aux travaux des six cités mixtes du Département

■ Entretien durablement les collèges

Les travaux concernent les grosses réparations avec un accent particulier sur :

- la performance énergétique des équipements techniques liés à l'exploitation (réfection de chaufferies...)
- le clos et le couvert des bâtiments (isolation, étanchéité...)
- la mise en conformité technique : électrique, ascenseurs, incendie, portails automatiques...
- l'aménagement extérieur : réfection de cours de récréation et de parkings, création de préaux
- les aménagements de demi-pension, y compris les restructurations
- les travaux d'accessibilité handicap : mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
- la sécurisation des collèges : généralisation des contrôles d'accès électroniques.

■ Assurer une maintenance préventive et corrective

La maintenance recouvre principalement l'entretien courant et la réparation, la maintenance, les contrôles périodiques, les fournitures, les acquisitions de petits matériels, les études et recherches.

Le Département développe le recours à des groupements de commande avec des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) volontaires afin de contractualiser avec une même entreprise le volet maintenance préventive (compétence EPL) avec la maintenance corrective (compétence Département).

CHIFFRES CLÉS

- **8 collèges** équipés de panneaux photovoltaïques
- **3 collèges** équipés de bornes de recharge électrique
- **30 opérations** de grosses réparations
- Réhabilitation du collège Voltaire à Sorgues : montant estimé à **5 M€**
- Études concernant la réhabilitation partielle et requalification du collège Saint-Exupéry à Bédarrides : montant estimé à **6,8 M€**
- Réhabilitation totale du collège Lou Vignarès à Vedène : coût total estimé à **14 M€**



ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES ET L'ÉDUCATION POPULAIRE

La politique sportive est à la croisée de l'excellence, de la proximité et de la solidarité. Elle participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire, au maillage du territoire et elle contribue à la cohésion sociale.

Les actions à venir

■ Les Activités de Pleine Nature (APN), leviers de valorisation et de promotion des territoires

Les APN sont structurantes et leur développement, dans une démarche écoresponsable, participe au bon équilibre socio-économique de nos territoires. Le Département affirmera sa compétence pleine dans ce domaine en instaurant un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). La Grande Traversée à VTT du Vaucluse (GTVTT) et sa déclinaison pour les vélos à assistance électrique sont partie intégrante de cette démarche. En 2020, le Département s'engagera aussi dans la création de parcours permanents de trail.

■ Le développement de l'offre et le soutien aux pratiques sportives

L'application du Schéma Départemental de développement du Sport 2019-2022, doit permettre au Département, d'optimiser sa position de facilitateur, d'accompagnateur, d'incitateur, de coordonnateur et d'organisateur du développement de l'offre sportive sur son territoire. Son intervention se déclinera sur trois axes stratégiques :

- l'épanouissement de chacun et le mieux vivre ensemble
- le sport, vecteur d'équité et d'attractivité du territoire
- une nouvelle gouvernance et une stratégie de communication.

■ La création d'un nouveau dispositif en faveur des équipements sportifs

Un nouveau dispositif en faveur de la réhabilitation des équipements sportifs sera mis en place en 2020, sous la forme d'un appel à projets et sur la base du diagnostic établi par les services du Département.

■ La restructuration et modernisation de l'offre du CDPAL

Le Département poursuivra son projet de renouvellement et de modernisation de l'offre du Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs (CDPAL) qui intègre désormais trois sites : Fontaine de Vaucluse, Sault et Rasteau, suite à la reprise des activités de l'association Centre Laique d'Accueil et d'Education Populaire (CLAEP).

■ La mise en oeuvre d'une politique d'éducation populaire

Le Département continuera d'encourager la mise en oeuvre de projets et d'actions agissant sur le développement individuel des personnes et le développement social, en permettant à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société. Son intervention favorisera le développement du bénévolat, de la citoyenneté, de l'éducation à l'environnement et du développement durable, de la promotion et de l'éducation à la laïcité et aux valeurs de la République.



CHIFFRES CLÉS

- **113 000** licenciés soit un habitant sur quatre
- **1 338** clubs
- **489** associations sportives soutenues
- **9** associations éducation populaire

GÉRER ET MODERNISER LE PATRIMOINE BÂTI DU DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental gère un patrimoine bâti important au service des politiques publiques qu'il met en oeuvre. Il mène un programme régulier de mise aux normes sanitaires, d'amélioration du clos couvert et des équipements techniques dans un contexte de réglementation évolutive. Les priorités portent sur la mise en sécurité des bâtiments et l'accessibilité handicap conformément à nos engagements sur l'Ad'AP ainsi que sur la réalisation de projets d'envergure. Les enjeux sont forts, à la fois d'un point de vue externe pour le service rendu aux Vauclusiens et à la fois en interne pour offrir aux agents des conditions de travail optimales.

Les actions à venir

■ Gérer le patrimoine de manière dynamique

Le Département est engagé dans une gestion dynamique de son patrimoine immobilier. Celle-ci repose sur un inventaire constamment actualisé et se décline en plusieurs actions : renégocier les contrats, actualiser les redevances et loyers perçus, céder les biens inutiles à l'exercice des compétences. Sur le volet acquisition, la collectivité veille à être conforme aux prix du marché. L'ensemble de ces actions a vocation à perdurer pour l'année 2020 fort des résultats enregistrés en 2019.

■ Rationaliser l'entretien - maintenance

Le Département engage des travaux de grosses réparations sur l'ensemble du patrimoine bâti, avec un accent particulier sur :

- la performance énergétique des équipements techniques liés à l'exploitation,
- le clos et couvert des bâtiments (isolation, étanchéité...),
- la mise en conformité technique (électrique, ascenseurs, incendie, portails automatiques...),
- les travaux d'accessibilité handicap.



■ Intégrer les enjeux du développement durable, de la transition énergétique

Afin de répondre au défi des obligations drastiques d'économies d'énergie et d'amélioration sanitaire de nos locaux, le Département a mis en place une cellule « transition énergétique » qui impulse une dynamique d'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments départementaux. Cette recherche d'optimisation s'applique à tous les bâtiments du patrimoine départemental. Par ailleurs, le Département entreprend la conduite de ses grands chantiers à partir du BIM (Building Information Modeling, nouvelles méthodes de travail et d'échanges en lien avec l'exploitation d'une maquette numérique 3D contenant des données qui sont utilisées tout au long de la conception, de la construction et de l'utilisation du bâtiment).

CHIFFRES CLÉS

- **156 bâtiments** en gestion dont 10 locations
- **80 bâtiments** inscrits dans l'Ad'AP (échéance 06/10/2025)
- **2 EDeS** équipés de bornes de recharge électrique

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DE NOUVELLES MODALITÉS DE TRAVAIL

Le Conseil départemental de Vaucluse souhaite développer des outils adaptés à une organisation plus réactive.

Les actions à venir

■ De l'expérimentation du télétravail à son développement

Une expérimentation du télétravail est réalisée en 2019 au sein du service insertion, emploi, jeunesse de la Direction de l'insertion, de l'emploi, des sports et de la citoyenneté. Une charte du télétravail a été rédigée pour en préciser les dispositions générales et les modalités pratiques. A l'issue de cette période d'expérimentation, après une évaluation quantitative et qualitative pour mesurer les impacts du télétravail sur l'organisation du service et sur les conditions de travail des agents, cette nouvelle forme d'organisation du travail pourra être déployée à de nouvelles activités. Les services de la Direction des Ressources Humaines (DRH) porteront alors leur attention sur l'identification des métiers éligibles alors que la Direction des Systèmes d'Information (DSI) continuera d'être mobilisée sur les tests et mises en oeuvre pour la téléphonie et l'accès aux applications à distance en respectant les règles de sécurité du système d'information.

■ Un nouvel Intranet pour les agents

La modernisation de cet outil est devenue indispensable. Elle permettra notamment aux agents d'accéder à de nouvelles fonctionnalités comme une plateforme d'outils collaboratifs permettant d'asseoir la transversalité souhaitée et de la rendre opérationnelle.

■ Une relation usager repensée

La nouvelle Direction de la Relation Usagers (DRU) a été créée en avril 2019 et regroupe les différents accueils de la collectivité (physique, téléphone, mail, courrier) afin d'évoluer vers la création d'un véritable centre de contacts.

■ Le déploiement du plan de formation

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de formation, des actions répondant à l'engagement de développement durable de la collectivité ont été planifiées. Outre les formations à l'éco-conduite et la sensibilisation au développement du numérique,

des actions d'accompagnement des services seront poursuivies et développées.

■ La mise en oeuvre d'une mobilité favorisée

Du côté de la DSI, la mobilité prendra également tout son sens à travers la mise à disposition de « mallettes » permettant aux agents du secteur social d'assurer des permanences en ayant accès au service de l'information dans des locaux aux plus près des citoyens.

Dans le même esprit, la mise à disposition de postes de travail mobiles au sein du pôle Aménagement facilitera le travail des conducteurs d'opérations.

Le Plan De Mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Dans ce cadre, le Département engagera des actions destinées à la promotion des modes de déplacements doux.

■ Vers une gestion des ressources humaines plus efficiente

La définition des orientations sociales de la collectivité doit être réalisée, conformément à la loi. Pour prendre maintenir la performance de la gestion des ressources humaines tout en tenant compte des contraintes budgétaires, des leviers doivent être activés :

- le respect de la cartographie établie par pôle, complétée par un tableau des emplois et des effectifs qui permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif et le pilotage de la masse salariale, en tenant compte des contraintes de droit et du principe de réalité.
- la mise en place de nouveaux modes de gestion, l'automatisation de process pour accroître l'efficacité et la lutte contre l'absentéisme.

CHIFFRES CLÉS

- **2 649** agents gérés au 31 juillet 2019
- **128,1 M€** de frais de personnel au BP 2019

ACCOMPAGNER UNE MODERNISATION DÉMATÉRIALISÉE

Le Conseil départemental met en place un portail de téléservices à destination des usagers. Celui-ci s'inscrit dans une démarche de facilitation de saisine de l'administration par l'utilisateur, en favorisant la dématérialisation et des circuits de traitement plus courts. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans une perspective de développement durable, notamment en réduisant les impressions papier.

Les actions à venir

■ Téléservice des demandes de subventions

Fin 2019, la mise en place pour les associations, de ce service dématérialisé de demandes de subventions se verra complété en 2020 par un téléservice à destination des collectivités.

■ Développement d'offres de téléservices

Il est prévu qu'en 2020 soit mis en oeuvre des téléservices pour la Saisine par Voie Electronique (SVE), les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et l'extranet des Maires.

■ De nouveaux téléservices pour les agents

Après la numérisation des pièces justificatives comptables transmises au Payeur, la DRH a pour projet de sécuriser et moderniser les demandes dématérialisées d'agents et d'assurer la qualité des données dans le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH). La mise en place de ce téléservice interactif permettra aux agents d'accéder, via intranet, à un certain nombre d'informations les concernant, de mettre à jour leur dossier géré par la DRH et enfin de télécharger certains documents. Cette offre de services sera développée de façon progressive.

■ Expérimentation de solution d'archivage numérique

La nécessaire transition numérique des collectivités conduit le Département à impulser le passage de l'archivage papier vers un archivage électronique. Celui-ci doit répondre à des contraintes de pérennité et de sécurité importantes. Dans le cadre de sa modernisation, le Département va tester sur des flux identifiés de données plusieurs solutions d'archivage numérique.

■ Vers une télétransmission des actes

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, rend obligatoire l'envoi électronique de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité à compter d'août 2020.

À ce jour, les délibérations du Conseil départemental de Vaucluse font déjà l'objet d'une transmission dématérialisée et sécurisée au contrôle de légalité. Dans ce contexte, le Département va étendre progressivement à l'ensemble des actes qui sont soumis à cette obligation de télétransmission au contrôle de légalité.

Ce dispositif permettra d'accélérer, de sécuriser les échanges avec la Préfecture et de réaliser une importante réduction de consommation de papier.



OPTIMISER LA GESTION JURIDIQUE

Le Conseil départemental s'appuie sur une Direction des Affaires Juridiques composée des services marchés, juridique et documentation. Elle poursuit son ambition de développer toujours plus l'expertise juridique pour apporter conseil et accompagnement aux services.

Les actions à venir

■ Optimisation de l'achat public

Dans un contexte budgétaire contraint et de recherche de sécurisation des procédures, les enjeux consistent à définir et recenser les besoins de l'ensemble de la collectivité en travaux, fournitures et services afin de garantir le respect des principes fondamentaux et des règles de la commande publique, de maîtriser les risques juridiques et économiques dans le cadre de notre politique achat et de tendre vers une optimisation de l'achat public.

■ La prise en compte du développement durable dans la commande publique

Le renforcement des clauses du développement durable dans les marchés publics est un enjeu national et local. C'est pourquoi des actions seront menées pour un processus d'achat responsable et durable via les outils juridiques. Il s'agit de sensibiliser et accompagner les services dans la définition des clauses insertions et environnementales par la diffusion des bonnes pratiques identifiées dans les marchés de la collectivité.

■ Une fonction juridique en amont des besoins

Il s'agit de repenser l'organisation de la fonction juridique pour tendre vers un accompagnement fort de la fonction au sein de la collectivité. De plus, des formations internes seront dispensées par les juristes afin d'accompagner les services. L'assistance et le conseil juridique, auprès des élus et des directions, seront renforcés grâce à la mise en place et à l'animation d'un système de traitement des demandes de conseil et l'accompagnement des services dans l'élaboration et le suivi des projets.

■ Des outils informatisés pour une gestion optimale

Pour une dématérialisation aboutie, les produits documentaires, d'ores et déjà numériques, seront intégrés en 2020 à un nouvel espace documentaire numérique construit sur le modèle d'une plateforme collaborative afin de dynamiser l'interaction entre les agents et les documentalistes et de développer le partage de l'information et de l'expertise. D'autre part, la gestion des contentieux et précontentieux sera renforcée par la mise en place d'un outil de gestion informatisée des contentieux début 2020.



MODERNISER ET SÉCURISER LES SYSTÈMES INFORMATIQUES

Le Conseil départemental a entrepris une modernisation et une sécurisation de l'infrastructure informatique afin d'apporter la possibilité technique de tendre vers de nouvelles pratiques.

Les actions à venir

■ Modernisation de l'infrastructure

En 2019, la DSI a démarré la modernisation de l'infrastructure de sécurité pour permettre d'apporter différents services tout en les sécurisant. Cette modernisation va se consolider courant 2020.

■ Politique de sécurité

Afin de renforcer la sécurité de l'utilisation et des accès informatiques dans les collèges, 2020 verra la poursuite de la centralisation de la sécurité au Département.

■ Une mission sureté garantissant un accès sécurisé des bâtiments

Le déploiement du contrôle d'accès sur les bâtiments non encore pourvus sera poursuivi avec une priorité axée sur le pôle Solidarités.

En 2020, le projet de mutualisation de la carte d'accès aux bâtiments et de la carte professionnelle sera développé afin de faciliter le quotidien des agents tout en garantissant la sureté des accès.



UNE FONCTION LOGISTIQUE ENGAGÉE

La logistique s'inscrit comme une fonction ressource afin de mettre à la disposition des services et des Élus, les moyens qui leur permettent de remplir leurs missions dans les meilleures conditions. Elle développe une politique « achat » à la fois conforme aux besoins mais aussi prospective. Elle veille à l'approvisionnement et à la maintenance de tous les moyens utiles au fonctionnement quotidien.

Les actions à venir

■ Une gestion quotidienne des bâtiments optimisée

En 2020, l'amélioration de la gestion écoresponsable de l'usage des bâtiments se poursuivra. La mutualisation des stocks et le développement d'une gestion homogène via un guichet unique et le logiciel IWS Isistock seront reconduits. Les procédures relatives aux déménagements seront améliorées. L'utilisation du logiciel Isilog et des procédures de traitement continuera d'être optimisée.

■ Des achats responsables

Les marchés transversaux existants seront consolidés et de nouveaux marchés transversaux seront lancés dans le respect des règles de computation des seuils en référence à la nomenclature.

La transversalité avec les directions concernées par ces mêmes règles sera renforcée.

Notre politique de « Sourcing » sera poursuivie et développée afin d'optimiser l'achat en renforçant notamment la prise en compte du développement durable dans la commande publique.

■ Une gestion des véhicules dans le respect des critères du développement durable

Conformément aux orientations définies à l'occasion des travaux sur l'Agenda 21, la poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules sera concrétisée par l'acquisition de nouveaux véhicules électriques.

L'effort sur la qualité dans la maintenance du parc automobile sera maintenu.

CHIFFRES CLÉS

- **30** sites sous système de contrôle d'accès
- **+ 5 véhicules électriques** en 2020
- **2 816** interventions du service véhicules pour entretenir le parc automobile
- **39** marchés suivis par le service achats
- **2 816** interventions du service véhicules pour entretenir le parc automobile
- **1 600** agents bénéficiant d'une carte d'accès aux bâtiments et/ou aux parkings



OPTIMISER LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil départemental doit être en mesure de faire face à un événement imprévu ou exceptionnel perturbant le bon fonctionnement des services et d'équipements publics dont il a la charge, en lien avec les partenaires institutionnels. L'évolution récente de la réglementation et des systèmes d'organisation conduit à réviser nos procédures internes relatives à l'astreinte, la gestion de crise, la formation des agents et l'information des populations.

Les actions à venir

■ Se préparer à la gestion opérationnelle des crises

Une valise d'astreinte dématérialisée est désormais accessible sur l'intranet afin de permettre aux agents de s'appuyer en toutes circonstances sur des documents de référence pour la gestion d'événements courants ou de crises. Son organisation sera explicitée en priorité aux cadres pour qu'ils se l'approprient lors des exercices auxquels ils sont régulièrement conviés. Il s'agit d'apporter des réponses techniques et administratives pour différents types de situations, en rappelant le contexte réglementaire.

■ Mobiliser les dispositifs d'alerte et d'interventions

La rapidité de la mobilisation et la pertinence des mesures activées en cas d'événement concourent à en minimiser l'impact et nécessitent d'anticiper. Les marchés de suivi des prévisions météorologiques seront renouvelés, ainsi que les actions préventives contre la grêle. Pour limiter les conséquences des risques technologiques, les agents des routes seront préparés au bouclage des périmètres de protection. A compter du 1er janvier 2020, l'ARS se substituera au Département pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies.

■ Développer la prévention et la « culture » du risque

Le Département contribue à l'information préventive des populations pour les risques



nucléaires en participant aux actions des Commission Locale d'Information (CLI) Cadarache, Marcoule et de la Commission Locale d'Information auprès des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin (CLIGEET). Il est acteur de la prévention en sensibilisant les collégiens aux risques routiers. L'identification des risques auxquels ils sont exposés va permettre l'élaboration d'un plan de continuité d'activité de ses services afin d'en réduire la vulnérabilité pour faire face aux conséquences d'événements majeurs.

■ Assurer l'efficacité du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

L'organisation et les équipements dédiés aux crises seront actualisés. La révision en 2019 du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Vaucluse (SDACR) a permis de définir les orientations stratégiques du SDIS à l'égard de la couverture des risques et permettra d'y apporter une réponse opérationnelle efficace, centrée sur son cœur de métier de secours d'urgence. Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) continuera d'assurer le traitement des appels pour signaler les événements concernant les services départementaux.

Il est également à noter la poursuite du soutien du Département envers le SDIS qui se concrétise par la signature d'une convention triennale de soutien à ses investissements venant s'ajouter à la convention accompagnant son fonctionnement et portant sur l'aménagement du territoire, la modernisation des systèmes de communication, la sécurité des pompiers. Ces engagements font ainsi du SDIS84 un des cinq premiers SDIS les mieux dotés de France.

CHIFFRES CLÉS

- **48 cadres** (autorité, routes, bâtiments et social) mobilisés pour l'astreinte
- **4 000 collégiens** sensibilisés chaque année aux risques routiers
- **156 événements** signalés à l'astreinte de décision

REFONDER UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE

Les actions à venir

■ La contractualisation avec la Région et l'État

L'année 2020 sera l'occasion de mettre en oeuvre le nouveau « contrat territorial de proximité » avec la Région.

Ce sera aussi l'année de renouvellement du Contrat de Plan Etat Région (CPER) et de sa déclinaison pour le Département.

■ La mobilisation des fonds européens

Le Département continuera de mobiliser le Fonds Européen de Développement Régional en faveur des projets vauclusiens ou des opérations en maîtrise d'ouvrage départementale pour diminuer ses dépenses publiques d'investissement.

■ La révision de l'Agenda 21

Suite à la révision en 2019 de l'Agenda 21 Vaucluse, un nouveau plan de 26 actions menées en transversalité entre les pôles sera mis en place en cohérence avec le cadre stratégique Vaucluse 2025-2040 et les principaux schémas sectoriels.

■ Le suivi du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

En 2020, il s'agira d'assurer le suivi du SDAASP, co-piloté avec l'Etat.

Ce schéma comporte 24 actions, dont 11 actions pilotées ou co-pilotées par le Département parmi lesquelles le volet numérique (infrastructures et usages).

CHIFFRES CLÉS

- **26 actions** retenues dans l'Agenda 21 Vaucluse révisé contribuant aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés dans l'Agenda 2030 proposé par l'ONU





